

L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

## Elaboration concertée d'indicateurs de bien-être dans les communes wallonnes

### Partie 1 : La genèse du projet et les premiers résultats de l'expérience en cours

Christine RUYTERS, Michel LAFFUT, Daniel DEFAYS, Olivier COLICIS

#### RÉSUMÉ

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans locaux de cohésion sociale en Wallonie s'appuie sur un ensemble d'indicateurs aptes à mesurer, au niveau local et régional, le niveau d'accès de tous les citoyens aux droits fondamentaux et au bien-être, ainsi que d'apprécier la progression vers ce bien-être.

L'élaboration de tels indicateurs oblige les statisticiens à compléter - voire à revisiter - leurs méthodes et outils conventionnels de collecte, d'analyse et de traitement des données afin d'appréhender de la manière la plus appropriée, pertinente et légitime, les contours multiformes, relatifs et subjectifs de ces concepts.

La démarche empruntée par l'IWEPS pour construire de tels indicateurs s'appuie sur le cadre de référence conceptuel et méthodologique développé par le Conseil de l'Europe en cohérence avec sa Stratégie de cohésion sociale.

Son application dans une quinzaine de villes et communes pilotes en Wallonie fournit un laboratoire d'expérimentation privilégié pour tirer des enseignements sur le développement de la démarche dans ses différentes phases de définition du bien-être, d'élaboration d'indicateurs locaux et

régionaux, de mesure et d'utilisation de ces indicateurs dans le cadre des plans d'action, en impliquant des citoyens dans chacune de celles-ci. L'objet de ce working paper vise à présenter les premières leçons de cette expérience, tant du point de vue de la mise en œuvre de la méthodologie que des exploitations statistiques qui la prolongent.

Sur le premier point, nous mettons en évidence les acquis de la méthode à ce stade de l'expérimentation et les questions de recherche en cours, notamment sur l'articulation entre le niveau local et le niveau régional de la perception et de la mesure du bien-être.

Sur le deuxième point, nous présentons les premiers résultats d'exploitations statistiques visant à saisir la diversité sociale et/ou territoriale de la perception du bien-être selon deux directions, l'une utilisant les critères et leur classification en vue d'en analyser les distances sémantiques, l'autre travaillant sur les mots utilisés dans les expressions énoncées par les citoyens pour dire ce qu'est, pour eux, le bien-être, plutôt que sur les expressions elles-mêmes, en vue d'en étudier leurs associations privilégiées et les contextes de leurs relations sémantiques.

## Remerciements

Un projet de cette ampleur ne peut se concevoir et se réaliser sans la participation, le dialogue, les conseils, le soutien, le dévouement, la bienveillance..., bref la collaboration précieuse d'un grand nombre de personnes ressources. Ensemble, elles forment un véritable réseau de citoyens-experts au sein duquel se construit une intelligence collective, porteuse de créativité, de capacité de changement et de pouvoir de conviction, et au sein duquel l'information circule avec souplesse et générosité.

Ce travail démontre une fois de plus, - ce n'est pas inutile, - que l'entraide et la coresponsabilité des acteurs peuvent ne pas être un vain mot.

Que chacun trouve dans ces quelques lignes la marque de notre gratitude la plus sincère.

Nous tenons à remercier tout particulièrement :

Notre administrateur et nos collègues de l'WEPS : Sébastien Brunet, Julien Charlier, Evelyne Istace, Julien Juprelle, Isabelle Reginster et Laurent Verly.

Nos partenaires du Conseil de l'Europe : Gilda Farrell, Joël Obrecht et Samuel Thirion

Nos collègues et partenaires de la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie : Carine Jansen et Christophe Mairesse

Les représentants politiques, acteurs professionnels et citoyens des communes pilotes qui se sont engagées dans cette expérience : Aubange, Braine-l'Alleud, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Comblain-au-Pont, Durbuy, Herstal, Marche-en-Famenne, Marchin, Mons, Nivelles, Saint-Hubert, Seneffe et Sprimont.

Et tout spécialement les porteurs de projet qui ont investi leur temps précieux, leurs efforts et leur enthousiasme dans cette aventure, à nos côtés : Céline Adam, Ana Aguirre, Fabrizio Albicocco, Simona Amato, Emilie André, Hafida Belamari, Eric Bernard, Cindy Caps, Dominique Charlier, Georges Courtin, Dominique David, Albert Delière, André De Smet, Catherine Doutrewé, Cyndia Duquaine, Emilie Goffin, Viviane Gonce, Nathalie Heyard, Dorine Hindryckx, Corinne Ketels, Henri Lierneux, Giusto Maniscalchi, Arielle Mandiaux, Sylvie Maquet, Françoise Marcil, Laurence Meire, Catherine Moureau, Audrey Noël, Jacques Pyfferoen, Ankika Selak, Bernard Sepulchre, Laurence Vanden Dooren, Isabelle Vaessen, Brigitte Warin.

Ensemble, nous avons posé les premières pierres d'un processus élaboratif visant à construire une vision partagée du bien-être et du progrès social en Wallonie. Puisse cette expérience ouvrir la voie « à la construction collective d'un ordre social égalitaire basé sur la justice sociale et sur la capacité des membres d'une société à « mettre en acte la démocratie » autour des questions de définition de visions communes de bien-être et de progrès social ».<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Renault, M. (2011), « Cohésion sociale, bien-être et action : quelques réflexions et commentaires », à paraître dans les actes du colloque Promouvoir la cohésion sociale au niveau européen : des concepts et des indicateurs au service de l'action, Charleroi, 14-15 octobre 2010

# TABLE DES MATIERES

<b>1. Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>2. La genèse du projet.....</b>	<b>5</b>
2.1. LA POLITIQUE DE LA REGION WALLONNE EN MATIERE DE COHESION SOCIALE .....	5
2.1.1. De la lutte contre la pauvreté à la promotion de la cohésion sociale .....	5
2.1.2. Le Plan de cohésion sociale dans les villes et communes wallonnes .....	6
2.2. LES TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE EN MATIERE DE COHESION SOCIALE, DE BIEN-ETRE ET DE PROGRES....	7
2.2.1. La définition et la mesure de la cohésion sociale, du bien-être et du progrès .....	7
2.2.2. La construction d'outils méthodologiques d'élaboration concertée d'indicateurs de bien-être avec les citoyens.....	8
2.2.3. Les expériences menées dans les territoires .....	9
2.3. LE RAPPORT ET LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION STIGLITZ-SEN-FITOUSSI SUR LA MESURE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET DU PROGRES SOCIAL .....	10
2.4. LE BESOIN DE RENOUVELER LES OUTILS STATISTIQUES POUR MESURER LE BIEN-ETRE ET LE PROGRES .....	11
<b>3. L'expérience wallonne .....</b>	<b>12</b>
3.1. LES QUESTIONS DE RECHERCHE .....	12
3.2. LES OBJECTIFS DU PROJET DEVELOPPE EN WALLONIE .....	12
3.3. L'ETAT DE L'ART.....	12
3.4. LE RECOURS AU CADRE METHODOLOGIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE .....	14
3.5. LES SPECIFICITES DE L'APPROCHE WALLONNE PAR RAPPORT AUX EXPERIENCES DEVELOPPEES .....	15
3.6. LA METHODOLOGIE SUIVIE ET LES PREMIERES LEÇONS TIREES DE L'EXPERIMENTATION .....	15
3.6.1. La typologie des communes wallonnes .....	15
3.6.2. La sélection des communes pour participer à l'expérience pilote.....	19
3.6.3. Le déroulement du projet en trois phases.....	20
3.6.4. La coordination de la démarche .....	21
3.6.5. L'organisation d'une formation initiale à la méthodologie du Conseil de l'Europe.....	21
3.6.6. La constitution des groupes de coordination et des groupes homogènes dans les communes..	21
3.6.7. La collecte des critères de bien/mal-être.....	22

3.6.8.	L'élaboration d'outils de référence communs.....	23
<b>4.</b>	<b>L'exploitation des critères de bien/mal-être.....</b>	<b>24</b>
4.1.	L'ANALYSE DESCRIPTIVE DES CRITERES .....	24
4.2.	L'ANALYSE LEXICOGRAPHIQUE ET SEMANTIQUE DU CONTENU DES CRITERES .....	26
4.2.1.	La diversité des mots utilisés.....	27
4.2.2.	La fréquence des mots utilisés.....	28
4.2.3.	Les relations entre les mots utilisés.....	31
4.3.	L'ANALYSE DES CORRESPONDANCES.....	38
<b>5.</b>	<b>Les enseignements et les perspectives.....</b>	<b>40</b>
<b>6.</b>	<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>42</b>

# 1. Introduction

Dans le cadre de sa mission d'aide à la décision politique, l'WEPS est confronté directement à la question des indicateurs, et en particulier les indicateurs de cohésion sociale, de bien-être et de progrès sociétal. Ainsi, sa mission d'appui méthodologique à la conception et à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie le conduit à élaborer un ensemble d'indicateurs aptes à mesurer, au niveau local et régional, le niveau d'accès de tous les citoyens aux droits fondamentaux et au bien-être - tel que défini par eux-mêmes -, ainsi qu'à apprécier la progression vers ce bien-être.

L'élaboration de tels indicateurs oblige les statisticiens à compléter - voire à revisiter - leurs méthodes et outils conventionnels de collecte, d'analyse et de traitement des données afin d'appréhender de la manière la plus appropriée, pertinente et légitime, les contours multiformes, relatifs et subjectifs de ces concepts.

La démarche empruntée par l'WEPS pour construire de tels indicateurs s'appuie sur le cadre de référence conceptuel et méthodologique développé par le Conseil de l'Europe en cohérence avec sa Stratégie de cohésion sociale<sup>2</sup>.

Son application coordonnée dans une quinzaine de villes et communes pilotes en Wallonie fournit un laboratoire d'expérimentation privilégié pour tirer des enseignements sur le développement de la démarche dans ses différentes phases de définition du bien-être, d'élaboration d'indicateurs locaux et régionaux, de leur mesure et de leur utilisation dans le cadre des plans d'action, en impliquant des citoyens dans chacune de celles-ci.

L'objet de ce working paper vise à présenter la genèse du projet et les premiers résultats de l'expérience wallonne en cours en nous limitant aux étapes du projet qui sont achevées ou sont en bonne voie de réalisation. Par contre, nous n'évoquerons pas les phases de la recherche qui sont encore en chantier et pour lesquelles nous ne disposons donc pas encore de résultats pertinents.

## 2. La genèse du projet

### 2.1. LA POLITIQUE DE LA REGION WALLONNE EN MATIERE DE COHESION SOCIALE

#### 2.1.1. De la lutte contre la pauvreté à la promotion de la cohésion sociale

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'État belge a posé la solidarité comme choix de société en créant un système de protection sociale global et transversal, qui consacre à chaque citoyen le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine, en garantissant les droits économiques, sociaux et culturels et en déterminant les conditions de leur exercice. Ces droits visent généralement la protection de la dignité et de la liberté de l'Homme, la sécurité d'existence et l'épanouissement individuel et social mais aussi le droit de chaque citoyen de collaborer au progrès social et économique de la société dans laquelle il vit. L'insertion de ces droits fondamentaux dans la Constitution belge leur donne un ancrage et une valeur directive pour orienter la politique des pouvoirs publics et mettre concrètement en œuvre les actions nécessaires pour assurer le bien-être de tous les citoyens.

<sup>2</sup>Conseil de l'Europe (2010), Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale, Strasbourg, [http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/Conf%202011/PlanAction\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/Conf%202011/PlanAction_fr.pdf)

Comité européen pour la cohésion sociale (2004), Stratégie de cohésion sociale révisée, Conseil de l'Europe, Strasbourg, [http://www.coe.int/T/F/Coh%20sion\\_sociale/Politiques\\_sociales/Strat%20g%20r%20vis%20e.pdf](http://www.coe.int/T/F/Coh%20sion_sociale/Politiques_sociales/Strat%20g%20r%20vis%20e.pdf)

Comité européen pour la cohésion sociale (2000), «Stratégie de cohésion sociale», Conseil de l'Europe, Strasbourg, [http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/strategy\\_fr.doc](http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/strategy_fr.doc)

En Wallonie, c'est la Région qui est chargée, en coopération avec l'État fédéral et les autres entités fédérées, de concrétiser le droit constitutionnel à vivre dans la dignité humaine en organisant et en subventionnant l'action sociale. Les principaux acteurs sont les pouvoirs locaux et le monde associatif qui bénéficient d'une large autonomie et d'une libre appréciation des besoins, garantissant la capacité d'évolution et d'adaptation aux situations locales.

Ce système de protection sociale a évolué dans le temps, passant d'une aide sociale palliative ou curative individualisée à une action sociale globale préventive puis à une politique transversale et coordonnée d'intégration des personnes en situation d'exclusion et de désaffiliation sociale dans les années 90, qui implique tous les départements ministériels (logement, santé, éducation, emploi, culture, vie sociale, ...). Progressivement, la politique de la Wallonie s'est orientée vers un objectif d'égalité des chances, d'accès et d'exercice des droits pour toutes et tous, et de développement durable au sein même d'un programme politique axé prioritairement sur le redressement économique de la Région.

Une ambitieuse réforme, lancée en 2006 et finalisée en 2008, couronne l'aboutissement de ce processus. Elle consiste notamment à transformer un dispositif de prévention des risques au niveau local, le *Plan de prévention de proximité*, en un dispositif d'émancipation sociale, le *Plan de cohésion sociale* (PCS), s'inspirant du concept de cohésion sociale du Conseil de l'Europe adapté au contexte politique wallon.

La cohésion sociale y est définie comme "l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap."

### 2.1.2. Le Plan de cohésion sociale dans les villes et communes wallonnes

Pratiquement, le Plan de cohésion sociale, qui cible les 253 villes et communes de langue française de Wallonie, se fixe deux objectifs prioritaires : (1) le développement social des quartiers et (2) la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité (au sens large). Pour atteindre ces objectifs, il se décline en actions coordonnées visant à améliorer la situation de la population par rapport à quatre axes : (a) l'insertion socioprofessionnelle ; (b) l'accès à un logement décent ; (c) l'accès à la santé et le traitement des assuétudes ; (d) le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Ces actions sont définies par les communes. Chaque commune tient compte d'une part du résultat qu'elle a obtenu au niveau de « l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux »<sup>3</sup> calculé à partir d'un set de variables, et d'autre part d'un diagnostic local construit par les acteurs locaux en concertation avec les acteurs régionaux. Ce diagnostic recense et évalue les initiatives publiques et/ou privées déjà mises en œuvre sur le territoire communal (acquis, forces, faiblesses), les attentes de la population et les besoins restant à satisfaire en termes de populations, quartiers, infrastructures, services... en regard des objectifs et des axes précités.

<sup>3</sup> Six familles d'indicateurs sont constituées pour opérationnaliser le concept de cohésion sociale par l'accès de la population de chaque commune aux droits fondamentaux : droit à un revenu digne, droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, droit à un logement décent et à un environnement sain, droit au travail, droit à la formation, droit à l'épanouissement social et culturel, plus un groupe de publics cibles qui représentent un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Au total, dix-huit variables sont construites et composent un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux élaboré par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) à la demande du Gouvernement wallon. Il s'agit de mesurer le niveau de cohésion sociale de toutes les communes selon une méthode de calcul objective et transparente, de classer les communes selon leur degré de cohésion sociale, en fonction de l'accès de leur population aux droits fondamentaux et de fournir un des critères au subventionnement des communes pour la mise en œuvre du Plan de cohésion sociale, la volonté régionale étant de soutenir les communes ayant le plus de besoins vis-à-vis de l'accès et de la mise en œuvre des droits fondamentaux.

Leur application repose sur des partenariats effectifs et favorise le travail en réseau.

Une commission d'accompagnement veille au bon déroulement du PCS, sous la houlette de la commune, d'un chef de projet et de partenaires, obligatoires et facultatifs, selon la nature des actions. Une formation continuée des chefs de projet permet aussi les échanges de pratiques et la construction d'indicateurs d'évaluation. Le mode de participation de la population à la réalisation du PCS est organisé par la commission d'accompagnement.

Les premiers PCS sont approuvés pour cinq ans. Ils bénéficient d'une subvention allouée aux communes par le Ministre des Pouvoirs locaux. Les communes doivent assurer le cofinancement des actions développées dans le PCS à concurrence de 25%. Des moyens supplémentaires sont octroyés par le Ministre de l'Emploi et le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. Toutes les subventions sont indexées chaque année.

Un système d'évaluation du PCS est organisé sur base d'un suivi annuel, d'une évaluation intermédiaire à mi-parcours et d'une évaluation finale. Ces évaluations doivent intégrer les différentes dimensions des projets réalisés pour la mise en œuvre du PCS au regard du diagnostic de cohésion sociale. Elles doivent en outre être menées en concertation avec les acteurs locaux en valorisant l'apprentissage collectif et la mutualisation des savoirs et des savoir-faire, notamment sur le plan de la construction des indicateurs d'évaluation des résultats et de l'impact du PCS sur le niveau de cohésion sociale et de bien-être de la commune.

## 2.2. LES TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE EN MATIERE DE COHESION SOCIALE, DE BIEN-ETRE ET DE PROGRES

### 2.2.1. La définition et la mesure de la cohésion sociale, du bien-être et du progrès

L'approche de la cohésion sociale proposée par le Conseil de l'Europe s'appuie sur la définition de la Stratégie de cohésion sociale révisée du Conseil de l'Europe<sup>4</sup>, adoptée en 2003, selon laquelle « la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer [de façon durable] le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation ».

Cette conception de la cohésion sociale correspond à l'histoire et à la vocation politique de cette institution intergouvernementale créée au lendemain de la dernière guerre mondiale pour affirmer et consolider trois valeurs fondamentales pour le maintien de la paix et le progrès des sociétés, à savoir la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit.

Sous cet angle, la cohésion sociale s'exprime avant tout en tant qu'objectif politique prioritaire qui se construit autour de l'idée de la coresponsabilité (ou responsabilité sociale et partagée des parties prenantes, à savoir : les pouvoirs publics, les acteurs socio-économiques et les citoyens), pour assurer le bien-être de tous et de chacun, générations présentes et futures, dans un contexte de mondialisation qui comporte des risques accrus d'instabilité et d'inégalités entre les peuples et les générations, et pose de manière urgente la question de la limitation des ressources autant que la question du progrès. Elle met l'accent sur la reconnaissance publique des besoins en termes de droits, sur l'adéquation des dispositions légales, des structures et des ressources pour promouvoir l'accès de chacun à tous les droits, ainsi que sur l'identification des obstacles, des risques et des menaces pour leur durabilité.

---

<sup>4</sup> Comité européen pour la cohésion sociale (2004), *Stratégie de cohésion sociale révisée*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, CDCS (2004) 10, p. 3.

## 2.2.2. La construction d'outils méthodologiques d'élaboration concertée d'indicateurs de bien-être avec les citoyens

Mettre en avant la coresponsabilité pour le bien-être de tous et la réduction des disparités pose immédiatement la question de savoir comment aborder le concept de bien-être : comment le définir, le mesurer et s'en servir comme base pour développer des indicateurs de bien-être (objectif de société) et de progrès (mesuré à l'aune de cet objectif).

Ce questionnement a conduit le Conseil de l'Europe à développer une méthodologie d'élaboration concertée entre les acteurs (en ce compris les citoyens) d'indicateurs de bien-être, de cohésion sociale et de progrès en s'inspirant des différentes expériences menées de par le monde, notamment celles qui impliquent les citoyens dans les processus de conception et de mise en œuvre de stratégies communautaires d'actions aux États-Unis.

Cette méthodologie s'appuie sur la participation effective de l'ensemble des acteurs d'un territoire (ou d'une institution) représentés au sein d'un groupe de coordination (local) qui porte l'ensemble du processus et en assure son bon déroulement. Sa composition et son organisation sont des facteurs déterminants pour la réussite de la démarche. Ainsi, il convient de s'assurer de la complétude du groupe et de l'appropriation par l'ensemble de ses membres de leur rôle dans la coordination du processus.

Partant du principe que la définition du bien-être de tous doit se dégager de la vision des citoyens eux-mêmes, le groupe de coordination détermine et constitue des groupes dits 'homogènes' de citoyens, composés de 7 à 10 personnes, qui rendent compte de la pluralité et de la diversité des groupes socio-économiques dans la population, sans oublier les personnes qui ne prennent pas souvent la parole (représentants du monde financier, économique, personnes exclues, minorités, etc.). A titre d'exemples, citons des groupes de jeunes, de parents, d'entrepreneurs, de personnes âgées, de nouveaux résidents, d'agriculteurs, d'élus, de chômeurs, de personnes handicapées, etc. Aucune limite n'est fixée au nombre de groupes homogènes, la consigne étant de rechercher la plus large représentation possible de la diversité de la population locale.

Ces groupes sont invités, lors de rencontres organisées et dirigées par des équipes d'animation mises en place par le groupe de coordination local, à réfléchir individuellement (en écrivant sur des fiches autocollantes du type post-it) puis collectivement (en partageant leurs points de vue et synthétisant leurs réflexions) sur quatre questions totalement ouvertes : 1/ qu'est-ce que pour vous le bien-être ? 2/ qu'est-ce que pour vous le mal-être ? 3/ que faites-vous ou pouvez-vous faire en tant que citoyen pour assurer votre bien-être ou le bien-être de tous ? 4/ selon vous, que conviendrait-il de faire ou de prendre en compte aujourd'hui pour que les générations futures aient toutes accès à un tel bien-être ? Cet exercice aboutit à un grand nombre et une grande diversité de critères exprimés par chacun des groupes.

Ces critères sont ensuite mis en commun et attribués, selon une « clé de détermination », à des thématiques organisées en huit grandes familles. Cette structuration en huit familles résulte de l'expérimentation de la méthodologie dans différents contextes. Ces familles sont : 1) les moyens de vie ; 2) le cadre de vie ; 3) les relations avec les personnes ; 4) les relations avec les institutions ; 5) les équilibres personnels ; 6) les équilibres sociétaux ; 7) le sentiment de bien/mal-être ; 8) initiatives et engagements. Chacune de ces familles comporte plusieurs thématiques subdivisées elles-mêmes en sous-thèmes qui peuvent varier d'un contexte (territoire, institution, ...) à l'autre. Au total, quelque 60 thématiques sont définies, dont certaines sont d'ordre matériel (alimentation, logement, cadre de vie, espaces de rencontre, services à la personne, ...), d'autres, d'ordre immatériel (estime de soi, convivialité, mobilité sociale, sécurité, équilibre mental, gestion du temps, liberté, respect, ...). Les résultats des attributions sont représentés dans un schéma inclusif qui ordonne l'ensemble des critères recueillis dans les huit familles et permet de disposer rapidement d'une vision globale et intégrale de tous les critères qui ont été exprimés. Cette classification des critères est réalisée par l'équipe d'animation après la première rencontre avec les citoyens pour être ensuite discutée, amendée et améliorée avec eux lors d'une deuxième rencontre en groupes homogènes, de façon à ce qu'ils traduisent une vision partagée de ce que peut être le bien-être.

L'opération suivante consiste à construire des indicateurs de bien-être à partir des critères recueillis auprès des citoyens. Ces indicateurs sont calculés à l'échelle des sous-thèmes de la nomenclature thématique hiérarchisée en quatre niveaux : 1/ les familles, 2/ les thématiques, 3/ les sous-thèmes, 4/ les spécificités. A chacun des sous-thèmes correspond un indicateur. Ces indicateurs sont élaborés sous la forme d'un chemin de progrès partant d'une situation perçue comme très mauvaise et allant graduellement vers une situation de bien-être soutenable qui correspond à l'objectif recherché de bien-être pour tous, y compris les générations futures. Ces situations perçues graduées sont caractérisées à partir des critères, - ou plus précisément leur regroupement en idées -, catégorisés en fonction de leur contenu sémantique en référence aux quatre dimensions suivantes : 1/ les conditions d'accès aux biens (communs, matériels et immatériels) nécessaires pour assurer un niveau minimum de bien-être, 2/ le maintien des conditions d'accès, 3/ la possession ou la jouissance de ces biens, 4/ la qualité et la durabilité de la jouissance de ces biens.

La synthèse des résultats et les premières conclusions de la démarche sont exposées devant l'ensemble des parties prenantes (citoyens, élus, animateurs, etc.) lors d'une troisième rencontre dite « en groupes arc-en-ciel », où les citoyens se réunissent en groupes hétérogènes composés de représentants de chacun des groupes homogènes pour débattre et valider les indicateurs de progrès. Cette rencontre est également l'occasion de favoriser les échanges entre les acteurs du territoire et de susciter une réflexion commune sur de premières pistes d'actions concrètes de coresponsabilité à mettre en place pour favoriser le bien-être de tous dans le territoire.

À travers cette méthodologie participative de construction d'indicateurs de bien-être, le Conseil de l'Europe vise à développer une approche réfléchie et concertée avec les citoyens de la cohésion sociale et de la mesure du progrès sociétal. En premier lieu, elle suscite une mobilisation des acteurs d'un territoire autour d'un travail d'élaboration d'objectifs communs et d'une vision partagée du bien-être de tous, y compris des générations futures. Elle propose également un outil de mesure du progrès sociétal en termes de réduction des inégalités sociales et économiques. Elle permet encore de définir des priorités d'actions et de mettre en œuvre et évaluer des plans d'actions afin de concrétiser l'objectif de cohésion sociale dans le cadre de politiques actives qui intègrent à la fois divers niveaux de gouvernements (régional, communautaire, national et européen), les pouvoirs locaux, les services publics, les entreprises, les partenaires sociaux, la société civile, les citoyens, les médias, dans une logique transversale et coordonnée.

### 2.2.3. Les expériences menées dans les territoires

Une fois définies les grandes lignes conceptuelles et méthodologiques de son approche sur l'élaboration concertée d'indicateurs de cohésion sociale publiées dans son premier guide méthodologique<sup>5</sup> en 2005, le Conseil de l'Europe, sur proposition du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, a mené diverses expérimentations de l'application des principes du guide au sein de différents territoires locaux (municipalités, quartiers) français, italiens, roumains et africains puis dans des institutions spécifiques (lycée, zoo, entreprise, services publics, etc.).

La ville de Mulhouse a joué dans cette genèse un rôle de laboratoire. En effet, la municipalité de Mulhouse, sous l'impulsion de son maire, s'est portée volontaire dès 2005 pour expérimenter l'application, au niveau local, de la méthodologie de construction des indicateurs de cohésion sociale. Forte de cette expérience, elle n'a eu de cesse de l'affiner, l'approfondir et d'étendre son champ d'application. Ainsi s'est-elle portée candidate pour élargir ses horizons à la mesure du bien-être et à la conception partagée d'actions pilotes de coresponsabilité débouchant sur des plans de cohésion sociale. Dans ce domaine, elle a fait figure de pionnier et a servi de modèle pour d'autres expérimentations locales.

<sup>5</sup> Conseil de l'Europe (2005), *Elaboration concertée d'indicateurs de cohésion sociale - Guide méthodologique*.

La répétition de ces expérimentations dans différents contextes a conduit le Conseil de l'Europe à approfondir ses analyses, à repérer quelques règles transversales dans l'élaboration de ces indicateurs et à affiner progressivement sa méthode de construction concertée des indicateurs de bien-être et de progrès avec les citoyens et les acteurs locaux, consignée dans son second guide méthodologique<sup>6</sup> publié en 2010.

Chacune de ces expériences a également contribué à l'amélioration des outils de référence développés pour faciliter l'application de la méthode : le logiciel ESPOIR qui permet la saisie des critères et leur classement au sein d'une nomenclature thématique, la clé de détermination, le site web SPIRAL, etc.

Autant d'expériences qui ont consolidé le cadre méthodologique et qui ont contribué à la capitalisation des acquis.

### 2.3. LE RAPPORT ET LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION STIGLITZ-SEN-FITOUSSI SUR LA MESURE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET DU PROGRES SOCIAL

La Commission dite Stiglitz, du nom de son président, a été mise en place en février 2008 à l'initiative de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française, avec pour mission « de déterminer les limites du PIB en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social, de réexaminer les problèmes relatifs à sa mesure, d'identifier les informations complémentaires qui pourraient être nécessaires pour aboutir à des indicateurs du progrès social plus pertinents, d'évaluer la faisabilité de nouveaux instruments de mesure et de débattre de la présentation appropriée des informations statistiques »<sup>7</sup>.

Les travaux de la Commission se sont organisés autour de trois groupes de travail qui se sont consacrés respectivement aux questions classiques de mesure du PIB, à la qualité de la vie et à la soutenabilité.

Le Rapport fait état de la réflexion menée au sein de ces trois groupes et établit une série de recommandations susceptibles d'attirer l'attention de la plus large audience, - responsables politiques, communauté scientifique et statistique, organisations de la société civile, grand public, presse et médias -, sur les limites des mesures classiques de l'activité économique, comme le PIB, et sur la nécessité de pouvoir disposer de systèmes de mesure complémentaires et perfectionnés dans divers domaines<sup>8</sup> afin de mieux refléter les changements structurels qui caractérisent l'évolution des économies modernes.

Ses auteurs, économistes et spécialistes des sciences sociales, encouragent les décideurs à procéder à des investissements importants pour construire des statistiques fiables et des indicateurs de qualité susceptibles de fournir les informations dont ils ont besoin pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques destinées à accroître le bien-être et à favoriser le progrès social.

Un thème unificateur du rapport en même temps qu'un message clé est « qu'il est temps que notre système statistique mette davantage l'accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique, et qu'il convient de surcroît que ces mesures du bien-être soient resituées dans un contexte de soutenabilité »<sup>9</sup>. Et les auteurs de préciser qu'il ne s'agit pas de désavouer les mesures du PIB et de la production, qui continuent d'apporter des réponses à des questions importantes comme celle de la gestion de l'activité économique, mais qu'il importe cependant de mettre l'accent sur le bien-être car il existe un écart croissant entre la mesure statistique des réalités socio-économiques, notamment à travers des instruments tels que le PIB, et la perception de ces mêmes réalités par les citoyens, qui importe pour le bien-être des

<sup>6</sup> Conseil de l'Europe (2010), *Construire le progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés – Guide méthodologique*.

<sup>7</sup> Stiglitz, J.E., Sen, A., Fitoussi, J.-P. (2008), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social – Synthèse et recommandations*, p. 3, téléchargé sur le site [www.stiglitz-sen-fitoussi.fr](http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr)

<sup>8</sup> Tels que la production du secteur public, l'amélioration qualitative des biens produits et consommés, le bien-être des personnes, la soutenabilité.

<sup>9</sup> Stiglitz, J.E., Sen, A., Fitoussi, J.-P. (2008), *op. cit.*, p. 9.

individus. Il convient dès lors de s'attacher à élaborer un système statistique qui complète les mesures de la production économique par des données relatives au bien-être des personnes dans ses différentes dimensions, et des mesures de la soutenabilité.

En conclusion de son rapport, la Commission en appelle à l'ouverture d'un large débat de fond, au niveau national et international, qui associe différentes parties prenantes sur les questions soulevées par son rapport et sur ses recommandations afin de déterminer comment elles pourront contribuer au mieux aux actions envisagées dans le rapport, chacune dans son domaine propre. Ce débat devrait, de l'avis des auteurs, offrir une occasion importante d'aborder les valeurs sociétales auxquelles nous attachons du prix et de déterminer les indicateurs qui permettent à tous d'avoir une même vision des modalités du progrès social et de sa soutenabilité dans le temps, ainsi que d'établir leur ordre d'importance.

#### 2.4. LE BESOIN DE RENOUVELER LES OUTILS STATISTIQUES POUR MESURER LE BIEN-ETRE ET LE PROGRES

Si le besoin de mesurer le bien-être des citoyens, de manière concertée, n'est plus à démontrer, sa mesure nécessite de la part des statisticiens de compléter - voire de revisiter - leurs sources, méthodes et outils de collecte, d'analyse et de traitement des données afin d'appréhender de la manière la plus appropriée, pertinente et légitime, les contours multiformes, relatifs et subjectifs de ce concept.

En Europe occidentale, la connaissance de la réalité socio-économique est une mission de l'État. Indépendamment de tous les avantages qui découlent de cette situation, ce système a très largement occulté les capacités privées d'élaborer de l'information statistique, notamment dans le cadre de la participation communautaire telle que développée aux États-Unis et au Canada par exemple. La participation des citoyens à l'élaboration d'indicateurs n'est pas impossible chez nous mais elle est culturellement exotique. En Belgique, la grande majorité des statistiques disponibles pour connaître la réalité de nos sociétés est produite par le fonctionnement d'institutions principalement publiques, qui fournissent, à travers leurs registres administratifs, un système d'informations très riches, individualisées, spatialisées et interconnectées (cf. Banque Carrefour de la Sécurité Sociale) mais liées aux aléas des catégories réglementaires inhérentes à leur mission première de gestion administrative. Aux côtés de ces registres administratifs, les recensements décennaux opèrent un dénombrement exhaustif de la population et fournissent des informations spatialement très détaillées sur la réalité socio-économique. Malheureusement, en raison de la lourdeur de leur mise en œuvre et de leur coût ainsi que des délais importants de traitement de l'information, ils sont aujourd'hui délaissés voire abandonnés au profit d'une meilleure mise en cohérence des données administratives d'une part, et du développement d'enquêtes par échantillons d'autre part. Celles-ci offrent l'avantage de cibler les réalités que l'on souhaite observer, - telles que par exemple des opinions, des perceptions, des ressentis et des valeurs -, et de contenir des informations riches, diversifiées et étroitement interconnectées. Par contre, elles ne sont généralement représentatives qu'à des niveaux territoriaux agrégés (pays et régions) et couvrent donc mal des réalités territoriales fines. En revanche, s'inscrivant le plus souvent dans un cadre européen, elles permettent un benchmarking international.

Mettre à l'ordre du jour la question de la mesure du bien-être et du progrès est donc affaire d'imagination, de créativité, de capacité de changement, de pouvoir de conviction, ... tout autant que de méthode. C'est cette voie qu'il convient maintenant de déblayer.

En Wallonie, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), dont la mission d'aide à la décision politique l'habilite à collecter, centraliser et exploiter les données statistiques indispensables à la conduite de la politique régionale ainsi qu'à réaliser toutes recherches, études prospectives et évaluations aptes à éclairer les décideurs politiques, a pris l'initiative de s'engager dans cette voie exploratoire et de l'intégrer dans son programme pluriannuel de travail. Ce projet s'inscrit dans la continuité logique de ses travaux sur le développement d'indicateurs de cohésion sociale au niveau régional et local et

sur l'accompagnement méthodologique de la mise en œuvre des plans de cohésion sociale au niveau local. Ainsi, en Wallonie, le projet d'élaboration d'indicateurs de bien-être et de progrès avec les citoyens au niveau local prend place dans une structure légale et institutionnelle qui lui donne une légitimité et une reconnaissance scientifique.

## 3. L'expérience wallonne

### 3.1. LES QUESTIONS DE RECHERCHE

Les questions de recherche sous-jacentes au projet pilote développé en Wallonie définissent les orientations de travail tant du point de vue de la collecte que de l'analyse des données. Elles se déclinent comme suit :

- Comment identifier ce qui compte pour les gens ? Cette question présuppose une définition non technocratique du bien-être. Faut-il distinguer ce qui compte en fonction du territoire et de certaines caractéristiques des citoyens ? Plus pragmatiquement, les communes ont-elles des visions différentes du bien-être et du mal-être ?
- Peut-on mettre en rapport certains critères ou certaines représentations du bien-être et du mal-être avec des caractéristiques des groupes ?
- Est-il possible de définir des critères qui s'appliquent à l'ensemble des communes qui puissent être considérés comme une représentation commune du bien-être au niveau régional ?

### 3.2. LES OBJECTIFS DU PROJET DEVELOPPE EN WALLONIE

Au-delà des réponses attendues à ces questions, l'expérimentation menée vise un certain nombre d'objectifs délibérés ou connexes à sa réalisation. Ces objectifs sont les suivants :

- Définir et mesurer le bien-être et le progrès vers le bien-être durable, en impliquant les citoyens et en tenant compte de la représentation des différents groupes sociaux sur le territoire local ;
- Analyser les disparités territoriales de la perception du bien-être ainsi qu'entre groupes socio-économiques ;
- Enrichir le set d'indicateurs existants de nouveaux indicateurs relatifs au bien-être et au progrès, généralisables à l'ensemble des communes wallonnes et promouvoir le débat participatif sur ces indicateurs pour plus de transparence et de pertinence ;
- Envisager de nouvelles méthodes de collecte de données et de traitement des informations locales avec la participation des citoyens et des acteurs locaux ;
- Développer un outil d'aide à la gouvernance locale et régionale en appui de la mise en œuvre et de l'évaluation des plans de cohésion sociale dans les villes et les communes wallonnes.

### 3.3. L'ETAT DE L'ART<sup>10</sup>

Différentes expériences sont développées dans le monde pour tenter de re-construire des cadres de référence communs du bien-être collectif et du progrès sociétal en impliquant les citoyens à l'échelle des territoires de vie et d'action. Dans le premier chapitre du guide méthodologique du Conseil de l'Europe (2010), nous avons relaté nombre de ces expériences, sans viser l'exhaustivité, dans le but de rendre compte, fût-ce partiellement, de la diversité des démarches et d'étayer nos observations, nos réflexions et nos analyses de faits et de

<sup>10</sup> Cette section s'inspire du premier chapitre du guide méthodologique du Conseil de l'Europe (2010), *Construire le progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés – Guide méthodologique*, dont nous avons assuré la rédaction.

pratiques en différents lieux, contextes et cultures. La plupart d'entre elles sont, en outre, présentées en annexe du guide, dans des fiches méthodologiques qui fournissent, par projet, une information systématisée sur son contexte, sa genèse, son développement, ses résultats et ses limites.

Certaines expériences sont initiées par les autorités publiques et revêtent un caractère plus institutionnel, d'autres sont portées par les citoyens eux-mêmes. Certaines sont préoccupées par l'amélioration de la qualité de la vie à travers ses différentes composantes, d'autres, par la correction ou le renouvellement des actions publiques existantes, d'autres encore par l'intégration des objectifs de développement humain durable ou encore l'élaboration d'une vision partagée sur l'avenir. Certaines s'inscrivent dans des processus consultatifs ou délibératifs, d'autres dans des processus élaboratifs basés sur l'interaction des sujets pour construire de nouveaux concepts, critères, visions et formes d'action. Toutes reposent sur le besoin d'endogénéiser les critères du « vivre ensemble », de se réapproprier le choix de priorités, de construire ou de reconstruire des espaces de renouveau où une expression collective réélaborée serait susceptible de proposer des idées, des projets et des solutions aux questions d'aujourd'hui et aux défis de demain. Certaines sont le produit d'une maturation et d'un apprentissage, fruit de nombreux parcours et mouvements ; elles ont fait leur preuve et se reproduisent au sein d'un même pays ou ailleurs dans le monde. D'autres sont plus expérimentales et encore incomplètes.

Ces expériences s'enracinent dans des contextes et des cultures différents, déterminés par des institutions, des pratiques et des usages propres à chaque lieu, qui conditionnent la vision du bien-être actuel et futur mais aussi l'occupation de l'espace public par les citoyens.

Ainsi, pouvons-nous déceler, à travers les différentes initiatives examinées, le reflet des conditionnements sociaux et des façons de concevoir la vie publique et politique dans les différents pays, autant que les frontières dans lesquelles l'engagement des citoyens est légitimé... et traduit dans la terminologie utilisée. Ainsi, en Amérique du Nord, le terme « communauté » est préféré à celui européen de « citoyen » ; communauté parce que plus expressif du lieu de vie et d'appartenance indépendamment de l'origine ou de la nationalité. Communauté aussi parce que les processus engagés portent – notamment aux États-Unis – sur l'identification et la mise en œuvre d'actions par les citoyens à défaut d'une prise en charge de celles-ci par les autorités publiques. À quelques exceptions près, toutes ces initiatives associent les citoyens selon des modalités diverses (membres d'une communauté, habitants d'un territoire, société civile organisée, parties prenantes, chercheurs, experts, praticiens, volontaires,...) et des intensités variables en fonction de la nature des initiateurs et du projet qui les anime. Les exemples recensés qui n'intègrent pas ou qui intègrent peu la participation citoyenne ont également retenu notre attention parce qu'ils apportent des éléments, voire des outils intéressants pour l'élaboration d'une autre vision du progrès sociétal qui, tôt ou tard, doivent trouver légitimité auprès des citoyens.

Les différents projets relatés partagent une forte aspiration au mieux-être et témoignent d'un besoin intense de légitimité démocratique. Ils se distinguent aussi les uns des autres par le contexte dans lequel ils s'inscrivent, et plus particulièrement les éléments déclencheurs qui les ont fait naître (situation problématique, volonté politique, initiative voisine couronnée de succès,...) et les portes d'entrée qui les ont profilés (qualité de la vie, développement durable, politique urbaine, politique de santé, cohésion sociale, lutte contre la pauvreté, nouveaux indicateurs de richesse, santé sociale,...).

Toutes ces initiatives suscitent la prise de conscience individuelle et collective et contribuent à repenser les interrelations entre vie publique et vie privée, entre devenir individuel et collectif, entre biens privés et biens communs. Elles contribuent à alimenter un débat plus général, plus universel qui est celui du sens de notre société « en perte de sens » et du devenir de la planète « en mal de devenir ».

Ce qui est véritablement en jeu dans toutes ces démarches, c'est la volonté d'associer les citoyens, à des degrés divers, à la construction collective d'un ordre social égalitaire basé sur la justice sociale et sur la capacité des membres d'une société à « mettre en acte la démocratie » autour des questions de définition de

visions communes de bien-être et de progrès social, de mesure de ce bien-être partagé, collectif, social et d'actions concertées en lien avec ces mesures. Ce faisant, elles s'opposent aux démarches qui réduisent la question du bonheur à une question économique, et celle de sa mesure à l'agrégation de perceptions individuelles de bien-être ou de satisfaction de vie (voir Renault, M. (2011)).

Cette volonté d'associer les citoyens autour des questions de la définition, de la mesure et de l'action orientées vers le bien-être de tous et le progrès vers ce bien-être de tous n'est pas sans poser un certain nombre de questions que l'on ne peut ignorer. Michel Renault (2011) en soulève quelques-unes :

- D'une part, ces démarches sont, le plus souvent, ancrées dans des territoires locaux, des lieux de vie, de proximités et de voisinages ; ce qui pose la question de l'hétérogénéisation des données locales contraire au mouvement d'homogénéisation et d'universalisation des mesures sur des espaces plus grands, notamment dans le but de favoriser des comparaisons spatiales. Cette question renvoie à celle, plus large, de l'articulation entre des logiques verticales de mesure (celles des pouvoirs centralisés des États et des instituts de statistiques, par exemple) et des logiques horizontales (liées à des processus participatifs ou élaboratifs qui impliquent les citoyens dans la construction des indicateurs et la collecte des données). L'articulation entre logiques verticales et horizontales pose inévitablement la question d'une remise en cause d'un certain nombre de pouvoirs établis.
- D'autre part, l'association des citoyens dans le cadre de ces démarches pose d'emblée des questions sur la sélection de ceux-ci en vue du processus participatif visant à dégager une vision commune du bien-être de tous : qui participe effectivement à ce processus et par qui est partagée cette vision commune ? Une des limites effectives constatées dans ce type de démarches est le faible effectif des participants qui, sans délégitimer ce type de processus, invite cependant à approfondir la réflexion sur les procédures et les instruments de participation, en particulier en les inscrivant dans une temporalité suffisamment longue qui ne s'accorde pas toujours avec la temporalité des décisions et plans d'action publics.
- Le choix des procédures renvoie à la question de la structuration et de l'organisation même des processus : qui organise les débats ? Qui les anime ? Quelles sont les procédures d'animation (notamment en vue de permettre à chacun de s'exprimer) ? Y-a-t-il une représentation des élus ? Ces éléments de définition des structures au sein desquelles se déroulent les « négociations/transactions » ne sont pas sans effet sur les résultats que l'on va obtenir.

Ces questions nous invitent à ne pas sous-estimer les problématiques liées aux processus d'élaboration de ces nouveaux indicateurs de bien-être, de progrès et de cohésion sociale dont les facteurs potentiels de succès sont encore difficiles à identifier.

### 3.4. LE RECOURS AU CADRE METHODOLOGIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE

L'expérience wallonne de construction d'indicateurs de bien-être s'appuie sur la méthodologie du Conseil de l'Europe testée dans de nombreuses collectivités.

Cette méthodologie propose un cadre, des procédures et des outils qui permettent de restituer aux citoyens et aux acteurs d'un territoire le pouvoir de qualifier le bien-être dans leur espace de vie, d'en mesurer les contours, de définir sur cette base les stratégies d'actions et de soutenir la mise en œuvre de plans d'actions locaux. Ce faisant, elle suscite une dynamique de construction collective fondée sur le dialogue, le débat public et l'apprentissage collectif, génératrice elle-même de cohésion sociale. En engageant activement les citoyens à l'élaboration des indicateurs, la méthodologie porte une attention toute particulière à la représentation de tous les rôles et catégories sociales présents dans le territoire.

Le recours à ce cadre de référence méthodologique s'est quasi imposé comme allant de soi dans le contexte particulier - politique et institutionnel - dans lequel s'inscrit cette expérience pilote, dont les résultats attendus

devraient permettre à l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan de cohésion sociale, au niveau local et régional, d'améliorer leurs connaissances, de parfaire les outils de mesure sur ces questions du bien-être et du progrès vers ce bien-être, et de développer un outil de gouvernance approprié à leurs besoins et à leurs objectifs.

### 3.5. LES SPECIFICITES DE L'APPROCHE WALLONNE PAR RAPPORT AUX EXPERIENCES DEVELOPPEES

La particularité du projet mené en Wallonie réside dans son application simultanée dans une quinzaine de communes en poursuivant l'objectif de tenter de généraliser l'application à l'ensemble de la Région.

Ceci entraîne un certain nombre de contraintes qu'il convient de prendre en considération dans l'application de la méthode, à savoir :

- La nécessité d'agrèger les données au niveau régional et de rechercher une compatibilité entre les différents niveaux de mesure (local et régional) ;
- Une exigence d'harmonisation et de mise en cohérence des procédures pour autoriser les comparaisons et les agrégations ;
- Un équilibre à trouver entre pertinence et comparabilité des indicateurs élaborés ;
- Une réflexion sur le niveau territorial pertinent pour définir et mesurer le bien-être : le quartier, la commune, la province, la région ?
- Un choix raisonné des communes pour participer à l'expérience pilote.

### 3.6. LA METHODOLOGIE SUIVE ET LES PREMIERES LEÇONS TIREES DE L'EXPERIMENTATION

Concrètement, l'expérimentation wallonne a été lancée durant le second semestre de 2009 à l'initiative de l'IWEPS. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention de recherche entre l'Institut et le Conseil de l'Europe, qui apporte au projet ses bases conceptuelles et ses acquis méthodologiques résultant des expériences déjà réalisées en la matière dans différents pays européens et au Cap Vert. L'IWEPS fournit pour sa part son expertise statistique à la mesure des indicateurs à l'échelle locale et à leur généralisation à l'ensemble de la Wallonie.

La Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du Service Public de Wallonie (DiCS), qui est responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Plan de cohésion sociale dans les villes et communes wallonnes, est partenaire du projet et participe activement à toutes les phases de son déroulement.

Quinze villes et communes wallonnes ont été sélectionnées pour participer à cette expérience pilote sur une base volontaire en veillant à garantir une représentation de la diversité territoriale.

#### 3.6.1. La typologie des communes wallonnes

En amont du lancement de la recherche, l'IWEPS<sup>11</sup> a procédé à un classement des communes wallonnes basé sur la diversité territoriale de manière à pouvoir disposer d'un support étayé pour l'appel à candidature des communes désireuses de s'engager dans le projet de recherche. L'objectif était de pouvoir compter sur une participation communale la plus représentative possible des différents groupes de communes constitués ; condition préalable pour pouvoir étudier les disparités territoriales de la perception du bien-être.

---

<sup>11</sup>Les auteurs de ce papier tiennent ici à remercier chaleureusement leurs collègues de la Direction « Population, développement territorial et mobilité », en particulier Julien Charlier, Julien Juprelle et Isabelle Reginster pour leur précieuse contribution à cette étude.

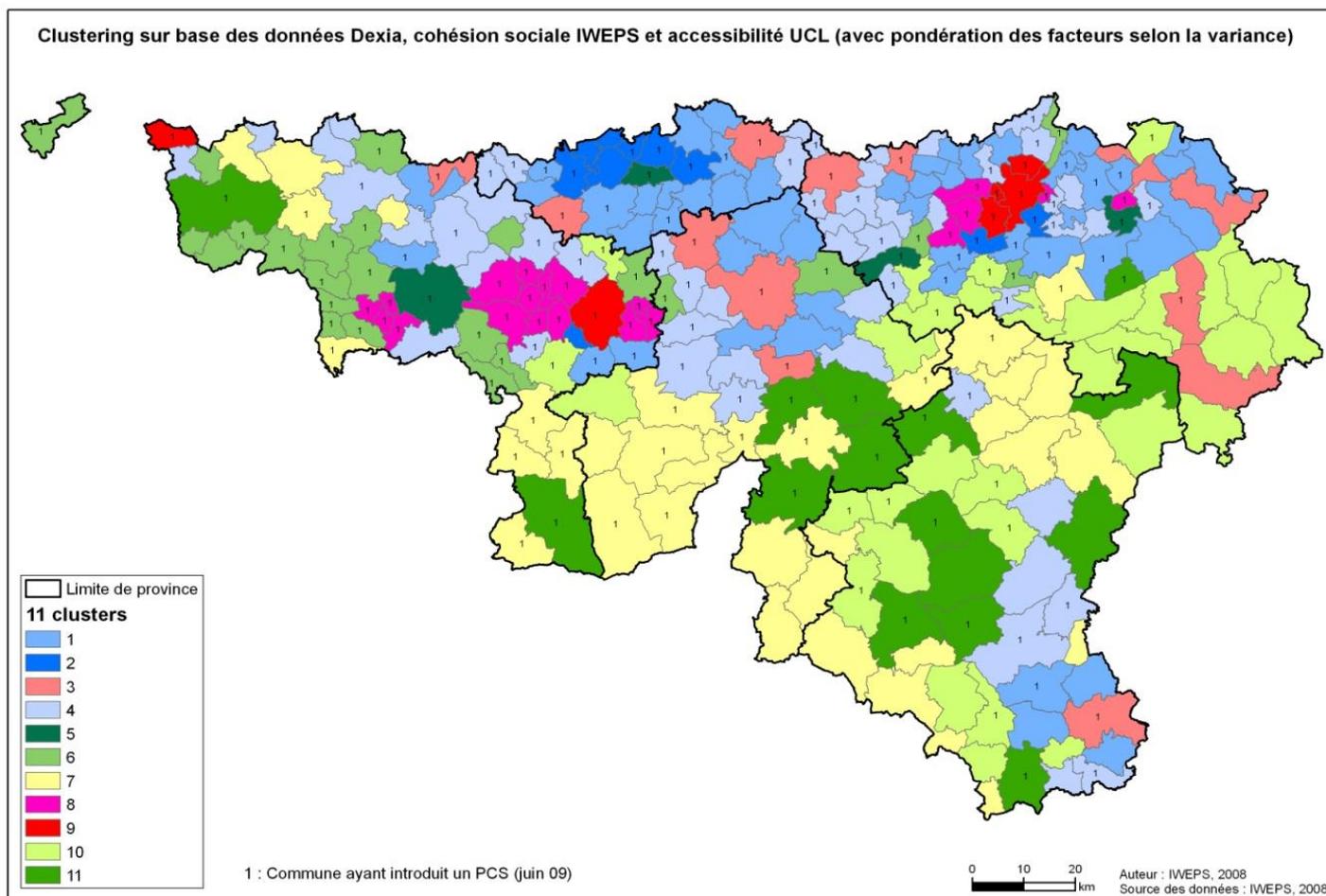
Pour réaliser cette typologie, l'option prise a été de s'appuyer sur la typologie socio-économique des communes réalisées par la banque Dexia<sup>12</sup>, en partenariat avec l'Union des villes et communes de Wallonie, en décembre 2006. Dans cette étude, les variables sélectionnées au départ sont nombreuses (plus de 161) et ont été synthétisées par une analyse factorielle. Ensuite, sur base des différents facteurs, une classification des 262 communes a été réalisée (clustering). Sur cette base, l'WEPS a procédé à une actualisation de certaines données, a ajouté d'autres données relatives à certaines thématiques non couvertes dans la base de données de Dexia telles que des variables d'accessibilité, de santé et de cohésion sociale, - parmi lesquelles les variables intégrées dans le calcul de l'indice synthétique d'accès aux droits fondamentaux -, et a supprimé d'autres variables jugées redondantes ou non pertinentes pour l'exercice. Au total, la base de données d'intérêt contient 202 variables couvrant un large spectre de domaines.

Une analyse factorielle et un clustering ont été effectués sur cette base de données. Les scores factoriels obtenus au moyen d'une analyse en composantes principales ont été utilisés pour réaliser une classification des communes. Les scores obtenus sur chaque facteur ont été pondérés de façon proportionnelle à la part de variance expliquée par chaque facteur correspondant. La méthode de classification hiérarchique choisie est celle de Ward. Il s'agit d'une classification hiérarchique agrégative. Le processus agit de telle sorte qu'à chaque itération, il minimise les disparités intra-groupes et maximise les disparités inter-groupes. Le dendrogramme de l'analyse de classification permet de suivre la procédure agrégative pas-à-pas. Sur cette base, il est possible de s'arrêter à un certain niveau d'agrégation en fonction du nombre de classes dont on veut disposer. Il a été décidé de s'arrêter à 11 classes. L'explication de ce choix tient à l'observation d'un saut important de la variance intra-groupe globale dans le passage de 11 à 10 groupes.

---

<sup>12</sup>Les auteurs expriment leurs vifs remerciements et leur gratitude à Monsieur Arnaud Dessoy, de la direction Research de Dexia Banque Belgique, qui a mis à la disposition des chercheurs de l'WEPS le résultat de ses travaux et sa base de données, pour ce qui concerne les données non confidentielles et transmissibles.

La carte géographique de la région wallonne reproduite ci-dessous présente le résultat du clustering.



*Sources : base de données Dexia - 2005, mise à jour par l'IWEPS - 2008, à laquelle ont été ajoutées des données sur l'accessibilité (par le CORE-UCL) et les données de cohésion sociale de l'IWEPS qui ont servi à calculer l'indice synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF).  
Calculs et carte : IWEPS, 2009*

Dans l'encadré qui suit, nous présentons la description des 11 clusters.

#### **Cluster 1 (50 communes)**

Ce cluster regroupe des communes de niveau socio-économique plus élevé que la moyenne régionale et qui présentent un caractère résidentiel prononcé (faible centralité et équipements). Elles connaissent en moyenne une expansion démographique imputable tant à la composante naturelle qu'à la composante migratoire. Elles sont généralement situées en périphérie des villes.

On y retrouve beaucoup de communes du Brabant wallon, des périphéries liégeoise, verwiétoise, namuroise, ainsi que 4 communes du sud-est de la province de Luxembourg.

#### **Cluster 2 (10 communes)**

Les communes de ce cluster sont celles qui possèdent le niveau socio-économique le plus élevé de la région. Morphologiquement, elles sont plus urbaines que la moyenne régionale, elles font d'ailleurs toutes partie des banlieues de Bruxelles ou Charleroi, ce qui peut expliquer leur marché foncier à forte pression. Du point de vue fonctionnel, les communes de ce cluster se distinguent entre elles puisque certaines comme Wavre et Braine-l'Alleud sont bien équipées alors que d'autres ont un caractère résidentiel très marqué (Lasne, Chaudfontaine, Neupré...).

**Cluster 3 (14 communes)**

Ce cluster regroupe des communes de niveau socio-économique plus élevé que la moyenne régionale et qui présentent une certaine centralité (emploi, services...). Il s'agit de communes polarisantes dont le caractère urbain n'est pas toujours marqué. Le secteur privé y est bien développé.

**Cluster 4 (54 communes)**

Ce cluster de 54 communes est assez hétéroclite au niveau du degré d'urbanisation puisqu'il regroupe des communes urbaines comme Ans, Fléron ou Tubize, et rurales comme Léglise ou Ohey.

Dans l'ensemble, les communes ont un caractère plutôt résidentiel et un niveau socio-économique moyen.

**Cluster 5 (4 communes)**

Ce groupe rassemble les communes de Verviers, Huy, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Mons. Elles ont été rassemblées entre elles car elles possèdent un degré d'urbanisation élevé et un niveau de centralité très affirmé. Elles possèdent également un dynamisme démographique naturel.

**Cluster 6 (24 communes)**

Ce cluster regroupe des communes de niveau socio-économique plus faible que la moyenne wallonne. Elles sont plutôt résidentielles mais peu attractives (solde migratoire faible). Il comprend des communes morphologiquement urbaines, tel Visé, mais aussi des communes plus rurales.

Les communes de ce cluster sont bien représentées dans l'ouest de la province de Hainaut.

**Cluster 7 (34 communes)**

Les communes de ce cluster sont de niveau socio-économique plus faible que la moyenne wallonne, ont un caractère rural marqué et présente une population relativement âgée. Le niveau de centralité peut être très varié (Bouillon vs Doische). Un certain nombre d'entre elles possède une activité touristique fort développée.

Ces communes se localisent dans la partie sud de la Wallonie, ainsi qu'au nord de la province de Luxembourg.

**Cluster 8 (20 communes)**

Ce cluster regroupe des communes urbaines de niveau socio-économique très faible. Ces communes sont fortement urbanisées mais présentent un niveau de centralité faible. Elles sont peu attractives au niveau résidentiel ce qui se marque par un déclin de population, principalement dû aux migrations.

Il s'agit de communes périphériques des agglomérations de Liège, Charleroi et Mons qui ont connu le déclin industriel.

**Cluster 9 (6 communes)**

Par rapport au cluster précédent, celui-ci se caractérise par un niveau de centralité élevé et un degré d'urbanisation plus élevé. Le niveau socio-économique y est également très faible. La population y est relativement âgée et en phase de vieillissement. Le solde migratoire est pour sa part positif.

Ce cluster comprend les communes densément peuplées qui constituent le cœur de l'agglomération liégeoise, les communes de Charleroi et de Mouscron.

**Cluster 10 (31 communes)**

Ce cluster regroupe des communes rurales de niveau socio-économique moyen, forestières, présentant une centralité moyenne.

Les communes de ce cluster sont essentiellement localisées au sud du sillon Sambre-et-Meuse et dans la partie est de la Wallonie : au sud et sud-est de la province de Liège et en province de Luxembourg.

**Cluster 11 (15 communes)**

Ce cluster regroupe des communes morphologiquement rurales mais qui possèdent une certaine centralité et sont bien équipées car elles possèdent un centre urbain d'une certaine taille. Elles jouent un rôle polarisateur pour les communes situées aux alentours. Elles sont essentiellement de niveau socio-économique moyen et ont un dynamisme démographique faible.

**3.6.2. La sélection des communes pour participer à l'expérience pilote**

En juin 2009, l'WEPS a organisé un séminaire de présentation du projet de recherche, qui s'adressait à toutes les communes wallonnes<sup>13</sup>. Lors de cette rencontre, l'administrateur général de l'WEPS exposait la motivation à mener une expérience pilote en Wallonie, le Conseil de l'Europe présentait les principes méthodologiques et la ville de Mulhouse témoignait de l'application de la démarche sur son territoire.

A l'issue de cette manifestation, un appel à candidature était lancé aux communes pour participer, sur base volontaire et moyennant un engagement officiel des autorités communales, à cette expérience pilote ouverte à une vingtaine de communes.

Dans le courant du mois de septembre suivant, une réunion d'information a été organisée à l'attention des communes qui s'étaient portées volontaires (une vingtaine) afin de leur fournir toutes les informations nécessaires sur l'organisation du projet et répondre à leurs interrogations préalables à leur engagement dans le processus.

En final, 15 communes se sont impliquées dans la démarche. À elles seules, elles représentaient 10 des 11 clusters issus de la typologie. En conséquence, nous avons considéré que la représentation de la diversité territoriale était suffisamment assurée pour démarrer le projet de recherche.

---

<sup>13</sup> L'invitation était adressée par courrier personnalisé aux bourgmestres et échevins de la participation citoyenne ou des affaires sociales.

Les quinze communes engagées dans l'expérience pilote sont les suivantes :

Communes	Cluster	Nombre d'habitants (chiffres arrondis au 01/01/2009)
Aubange	4	15 600
Boussu	8	20 000
Braine l'Alleud	2	38 000
Chapelle-lez-Herlaimont	8	14 200
Charleroi	9	202 300
Comblain-au-Pont	6	5 400
Durbuy	7	10 900
Herstal	9	38 100
Marche-en-Famenne	11	17 250
Marchin	4	5 200
Mons	5	91 500
Nivelles	3	25 600
Saint-Hubert	11	5 700
Seneffe	4	10 800
Sprimont	1	13 400
Total	15	513 950

Clusters représentés : 10 sur 11

### 3.6.3. Le déroulement du projet en trois phases

Le projet couvre une période globale d'un an et demi, qu'il conviendra d'adapter en fonction des besoins des participants et des contraintes de la recherche.

Il se décline en trois phases.

- La première phase s'attache à la définition du bien-être et du progrès avec les citoyens au sein de chaque commune. Il s'agit de mettre en lumière les critères de bien/mal-être, de les encoder dans une base de données structurée, de les classer et de les organiser en thématiques au sein de huit grandes familles. Ces critères recueillis lors des réunions citoyennes constituent une matière riche et abondante, qui se prête à différents types d'exploitation ; d'un côté, des exploitations statistiques par familles et thématiques, par groupes socio-économiques ou encore par communes pour donner des vues synthétiques sur l'intensité des idées exprimées, d'un autre côté, des analyses lexicographiques et des analyses de proximités sémantiques pour approcher la variabilité sociale et territoriale de la perception du bien-être.
- La seconde phase consiste à construire des indicateurs locaux et régionaux de bien-être et de progrès à partir des critères recueillis auprès des citoyens dans chacune des quinze communes. Cette étape vise à fournir une vue synthétique des perceptions du bien/mal-être exprimées par les citoyens. Les indicateurs sont formés à l'échelle des sous-thèmes de la nomenclature thématique hiérarchisée en quatre niveaux : 1/ les familles, 2/ les thématiques, 3/ les sous-thèmes, 4/ les spécificités. À chacun des sous-thèmes correspond un indicateur. Les indicateurs sont structurés selon une logique ordinaire de progression partant d'une situation perçue de mal-être lié à la non-accessibilité persistante aux biens (matériels, immatériels, communs) et allant graduellement vers une situation perçue de bien-être de qualité et durable.

- La troisième phase est consacrée à la mesure du bien-être et du progrès dans chacune des quinze communes. Différentes méthodes de mesure des indicateurs pourraient être testées (méthodes classiques et participatives) et les résultats obtenus dans chaque commune seront capitalisés. Au-delà de la mesure, l'attention sera également portée sur l'usage des indicateurs pour apprécier les plans d'action locaux, en particulier le plan de cohésion sociale, et leur impact sur le niveau de bien-être de la ville ou de la commune.

#### 3.6.4. La coordination de la démarche

L'ensemble de la démarche est coordonnée par un comité de pilotage (appelé comité de coordination régional) constitué dès le lancement de la recherche et formé de représentants de chacune des quinze communes (deux représentants par commune en moyenne), du Conseil de l'Europe, de l'WEPS et de la DiCS.

Ce comité de coordination se réunit régulièrement, tous les deux mois environ. Il est le porteur du projet au niveau régional et le garant de l'harmonisation nécessaire des procédures afin de rendre les expériences locales compatibles et cohérentes entre elles. C'est en son sein que sont discutées toutes les étapes de la recherche et que sont arrêtées collégialement toutes les décisions relatives aux questions de méthode et d'organisation du projet. C'est également un lieu de convivialité et d'échange, notamment sur les « bonnes pratiques ». Les représentants des communes qui y siègent sont les porteurs du projet au niveau local. A ce titre, ils président le groupe de coordination local constitué d'une représentation la plus large possible de l'ensemble des acteurs locaux (voir supra, point 2.2.2.). Ils assurent le relais et la circulation de l'information entre les deux niveaux local et régional. L'WEPS, le Conseil de l'Europe et la DiCS leur apportent assistance et soutien. Ainsi, à leur demande, ils participent aux réunions locales des groupes de coordination et de citoyens pour certifier la démarche, présenter les éléments de cadrage de la recherche (contexte institutionnel, objectifs recherchés, principes méthodologiques, résultats attendus...), ou encore comme facilitateurs ou observateurs dans les réunions de citoyens.

#### 3.6.5. L'organisation d'une formation initiale à la méthodologie du Conseil de l'Europe

Le projet de recherche a démarré par une formation de sept jours assurée par le Conseil de l'Europe en novembre 2009 à destination des membres du comité de coordination régional, appelés à être les rapporteurs ou facilitateurs du processus dans leur commune respective et, dans ce rôle, à devenir eux-mêmes les formateurs de leurs équipes d'animations locales.

La formation était organisée en trois temps. Dans un premier temps, une formation centralisée à Namur durant les deux premiers jours avait pour objectif d'enseigner les principes et les outils de la méthode (voir supra – point 2.2.2.) et de les pratiquer par une mise en situation concrète avec les participants. Dans un deuxième temps, la suite de la formation était décentralisée dans trois des quinze communes, dites « communes hôtes ou communes pilotes » dispersées sur le territoire wallon, accueillant chacune les représentants des 12 autres communes selon leur proximité géographique. L'objectif ici était d'éprouver, grande nature, la méthode de travail (animation des groupes de citoyens et utilisation des outils développés par le Conseil de l'Europe pour élaborer les indicateurs de bien-être et de progrès dans le bien-être). Dans un troisième temps, le dernier jour de la formation, l'ensemble du groupe de coordination régional se retrouvait à Namur pour un debriefing de la formation et pour organiser et planifier la suite du projet.

#### 3.6.6. La constitution des groupes de coordination et des groupes homogènes dans les communes

La constitution des groupes de coordination et des groupes homogènes au sein de chaque commune a été réalisée par chacune des 15 communes, à leur initiative propre en fonction de leurs spécificités locales. Il a été décidé de ne pas fixer de normes d'homogénéisation pour leur constitution (sur le nombre et la nature des groupes homogènes, les caractéristiques des participants, etc.) afin de laisser suffisamment de souplesse à l'organisation des groupes au sein de chaque commune. Néanmoins des consignes communes indispensables

pour le bon démarrage de la démarche avaient été données, telles que : veiller à la diversité et à la plus grande couverture possible de tous les groupes constitutifs de la population locale dans la formation du groupe de coordination, veiller à ce que les membres du groupe de coordination soient proches du terrain et capables d'animer les rencontres de citoyens, veiller à assurer une bonne communication autour du projet en privilégiant le travail de contact pour conscientiser et susciter l'intérêt et la participation des citoyens, s'assurer le soutien au projet des élus, veiller à avoir un nombre suffisant de groupes homogènes qui rendent compte de la pluralité et de la diversité des groupes socio-économiques dans la population, sans oublier les personnes qui ne prennent généralement pas la parole, etc.

A ce stade, il ne s'agit pas d'un exercice statistiquement représentatif mais bien d'un exercice qui cherche la plus large diversité possible de la population. Pour chaque groupe homogène de citoyens, des informations d'identification ont été systématiquement recueillies (nombre d'hommes et de femmes, âge minimum et maximum ou âge moyen) en vue de l'exploitation des critères de bien/mal-être dans l'analyse des disparités sociales et territoriales de la perception du bien/mal-être.

Au total, pour l'ensemble des 15 communes, plus de 150 groupes homogènes ont été réunis qui rassemblent plus de 1.200 citoyens.

A titre illustratif, voici quelques exemples de groupes homogènes qui ont été constitués : des enfants (< 12 ans), des adolescents, des étudiants du supérieur, des jeunes adultes, des parents et des parents seuls avec enfants, des sportifs, des travailleurs (salariés, indépendants, fonctionnaires, commerçants, chefs d'entreprise, artisans, policiers, enseignants, professions libérales, ...), des pré-pensionnés, des personnes sans abri, des habitants de quartiers défavorisés, des personnes belges d'origine étrangère, des personnes immigrées, des candidats réfugiés, des personnes handicapées, des locataires de logements sociaux, des élus, des personnes sans emploi, des seniors, des personnes résidant en maison de repos, des personnes en maison d'accueil, des membres d'un club de lecture dans une bibliothèque, des personnes en réinsertion socio-professionnelle, des apprenants adultes, des résidents permanents dans des campings et autres équipements touristiques, des femmes au foyer, des nouveaux habitants, des néo-ruraux, des habitants de grandes et de petites entités, des prostituées, des gens du voyage, ...

Ces exemples nous donnent une bonne image de la richesse et de la diversité des populations rencontrées et mobilisées autour de cette expérience pilote.

### 3.6.7. La collecte des critères de bien/mal-être

La collecte des critères de bien/mal-être s'effectue lors des deux premières rencontres avec les citoyens en groupes homogènes au départ de quatre questions ouvertes selon la méthodologie du Conseil de l'Europe présentée au point 2.2.2. de ce document.

Dans le cadre de l'expérience wallonne, le travail d'animation a été pris en charge par les animateurs désignés par le groupe de coordination local et laissé à leur initiative, moyennant toutefois le respect de règles communes de fonctionnement afin de veiller à garantir un mode de sélection des critères qui soit le plus homogène possible. Nous avons ainsi veillé à standardiser les modalités de questionnement et d'animation des rencontres citoyennes (libellé et formulation des questions, consignes d'animation, support technique et logistique, consignes d'attribution des critères aux familles d'indicateurs, etc.) afin de minimiser la variabilité des critères due aux procédures de collecte et de mettre en évidence les spécificités réelles des communes et des catégories de personnes.

Dans la pratique, le nombre de critères recueillis peut varier fortement selon les groupes homogènes. Dans la mesure où ce qui est recherché est une saturation de l'information<sup>14</sup>, ce qui est important, c'est de faire émerger un maximum d'idées dans leur diversité. La surabondance de critères pour une même idée n'est pas problématique puisque la méthodologie prévoit le regroupement des critères en idées. En revanche, une faible diversité des idées évoquées par les critères est problématique car elle peut passer éventuellement sous silence des représentations significatives du bien/mal-être. Dans un certain nombre de cas, l'agrégation des données au niveau de l'ensemble des groupes homogènes des 15 communes permet, par saturation de l'information, de surmonter cette difficulté. Une fois recueillis, les critères sont encodés dans chaque commune par les animateurs dans un logiciel « ESPOIR » (en Excel) développé par le Conseil de l'Europe, et attribués aux familles d'indicateurs et aux thématiques à l'aide d'une « clé de détermination » mise au point par le Conseil de l'Europe à la demande des communes wallonnes.

Le Conseil de l'Europe rassemble ensuite les bases de données de chaque commune en une base de données unique, dite 'base de données régionale', harmonisée pour l'ensemble des 15 communes. À ce stade de la recherche, la base de données 'régionale' des critères contient plus de 15.000 critères.

### 3.6.8. L'élaboration d'outils de référence communs

Au fur et à mesure du déploiement des expérimentations de sa méthodologie dans différents territoires et institutions, le Conseil de l'Europe n'a cessé d'affiner sa méthode d'élaboration des indicateurs de bien-être et de progrès dans le bien-être. En même temps, il perfectionne en permanence ses outils de référence, supports logistiques de l'application de la méthode.

- Il en est ainsi du logiciel ESPOIR régulièrement mis à jour et amélioré (voir supra – point 2.2.2.).
- De même, la « clé de détermination » est un outil en construction élaboré à la demande des communes wallonnes en vue de faciliter le travail d'attribution des critères de bien/mal-être aux familles et thématiques. Cet outil évolue et s'enrichit au fur et à mesure de l'avancement du projet en Wallonie.
- Pour les besoins de ses analyses statistiques des critères de bien/mal-être, l'WEPS a adapté la nomenclature thématique de classement des critères de bien/mal-être du Conseil de l'Europe, en ajoutant deux niveaux hiérarchiques complémentaires, ce qui porte à 4 niveaux l'arborescence de la nomenclature.
- Un journal de bord est tenu à jour régulièrement qui consigne toutes les informations engrangées pas à pas tout au long du projet. Il reprend toutes les questions qui sont soulevées au sein du groupe de coordination régional étape après étape, phase après phase et les décisions adoptées. Il synthétise également les résultats des évaluations effectuées régulièrement en cours de projet pour faire le point sur son état d'avancement. Il recense encore les « bonnes pratiques ». En fin de recherche, ce document collectif devrait être publié sous forme de guide méthodologique pour faciliter par la suite le transfert et la mutualisation de l'expérience pilote dans les autres communes de Wallonie ou d'ailleurs.
- Dans le cadre de ses études sur les rapports qui peuvent être établis entre la perception ou les représentations du bien/mal-être et les caractéristiques des communes et/ou des groupes de citoyens, l'WEPS développe, de son côté, des outils d'analyse des critères de bien/mal-être. Le travail est en cours et prometteur sur trois types d'analyse ; une analyse descriptive de la distribution des critères, une analyse lexicographique et sémantique du contenu des critères et une analyse des

<sup>14</sup> On constate que l'on sature l'information lorsque le fait d'interroger un groupe homogène en plus n'apporte plus d'informations significatives nouvelles à celles accumulées auparavant.

correspondances. Les premiers résultats de ces analyses sont présentés dans la section suivante de cette contribution.

## 4. L'exploitation des critères de bien/mal-être

Les critères de bien/mal-être recueillis lors des réunions citoyennes en groupes homogènes constituent une matière riche et abondante. A ce jour, plus de 15.000 critères ont été relevés pour l'ensemble des 15 communes wallonnes participant au projet et ensuite ont été rassemblés au sein d'une base de données.

Ils se présentent le plus souvent comme des propositions libellées sous forme de phrases avec un infinitif (« pouvoir faire face financièrement à ses affaires ») ou de mots clefs avec un ou des qualificatifs (« revenu suffisant assuré »). Ces propositions sont formulées spontanément, l'incitation se réduisant essentiellement à la question posée. Elles peuvent être considérées comme constituant ou charpentant la représentation du bien-être d'un groupe, d'une commune ou d'un ensemble de communes. Leur analyse devrait donc permettre de mieux comprendre comment les citoyens impliqués dans les groupes se représentent le bien-être et le mal-être.

Trois approches différentes ont, jusqu'à présent, été envisagées pour dégager du sens de l'ensemble des critères ; une analyse descriptive, une analyse lexicographique et sémantique et enfin une analyse des correspondances.

Ci-après, nous vous proposons d'illustrer ces approches.

### 4.1. L'ANALYSE DESCRIPTIVE DES CRITERES

Une façon simple d'aborder la masse des critères recueillis est de les classer dans une nomenclature appropriée. A cette fin nous utilisons la nomenclature mise au point par le Conseil de l'Europe dans son logiciel 'Espoir', conçu pour faciliter la construction et l'utilisation d'indicateurs de progrès sociétal avec des citoyens ou des communautés, et basée sur l'expérience accumulée (voir supra – point 2.2.2). Pour le présent exercice, nous en retiendrons les niveaux 1 (8 familles) et 2 (+/- 60 thématiques). Cette approche purement descriptive permet d'opérer une première synthèse de l'information.

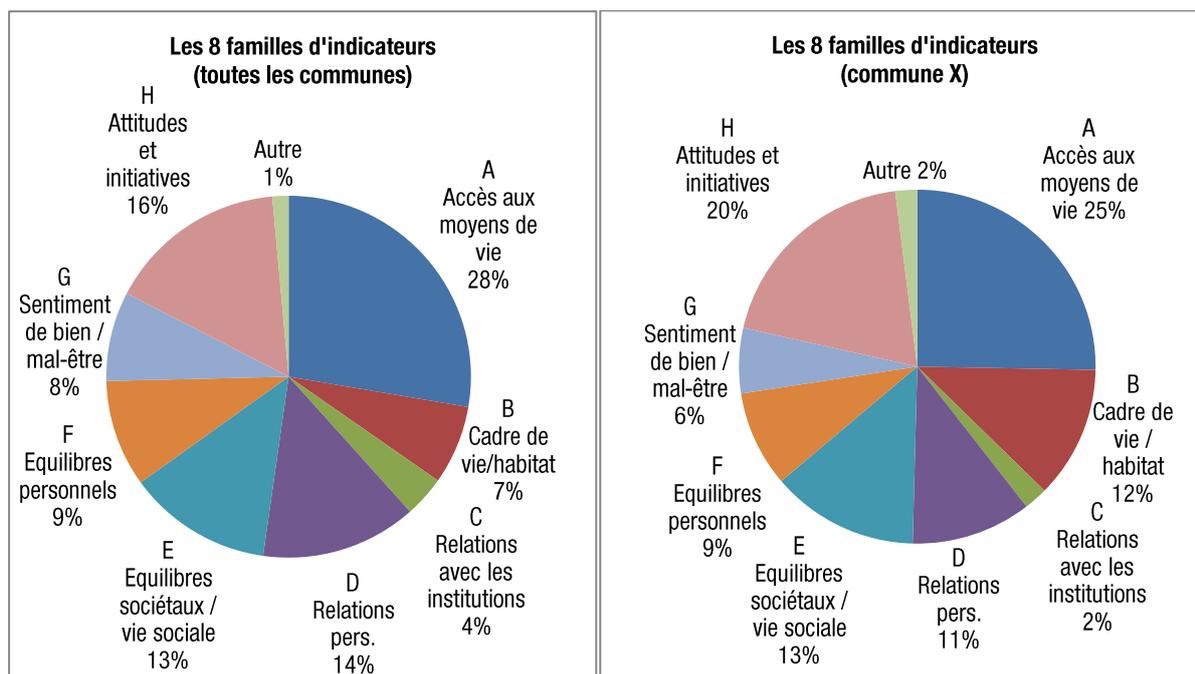
Il ne faut cependant pas perdre de vue que le comptage des critères doit être pris pour ce qu'il est : un dénombrement d'expressions singulières du bien/mal être récoltées auprès de groupes de citoyens, dénombrement qui ne prétend pas montrer l'importance relative des thématiques abordées mais simplement rendre compte de ce qui a été effectivement écrit au sein des groupes et communes.

Donnons un petit aperçu de cette présentation. Les familles de la nomenclature et les thématiques de la famille 'B : cadre de vie' se présentent de la manière suivante :

LES 8 FAMILLES
A : Accès aux moyens de vie
B : Cadre de vie / habitat
C : Relations avec les institutions
D : Relations personnelles
E : Équilibres sociétaux / vie sociale
F : Équilibres personnels
G : Sentiments de bien / mal-être
H : Attitudes et initiatives

LES THEMATIQUES DE LA FAMILLE B
B00 : Cadre de vie / habitat
B01 : Salubrité / pollution / bruit
B02 : Infrastructures de base
B03 : Services et commerces de proximité
B04 : Aménagement pour la sécurité
B05 : Espaces rencontre
B06 : Paysage et météo
B07 : Conditions de production
B08 : Équilibre environnemental

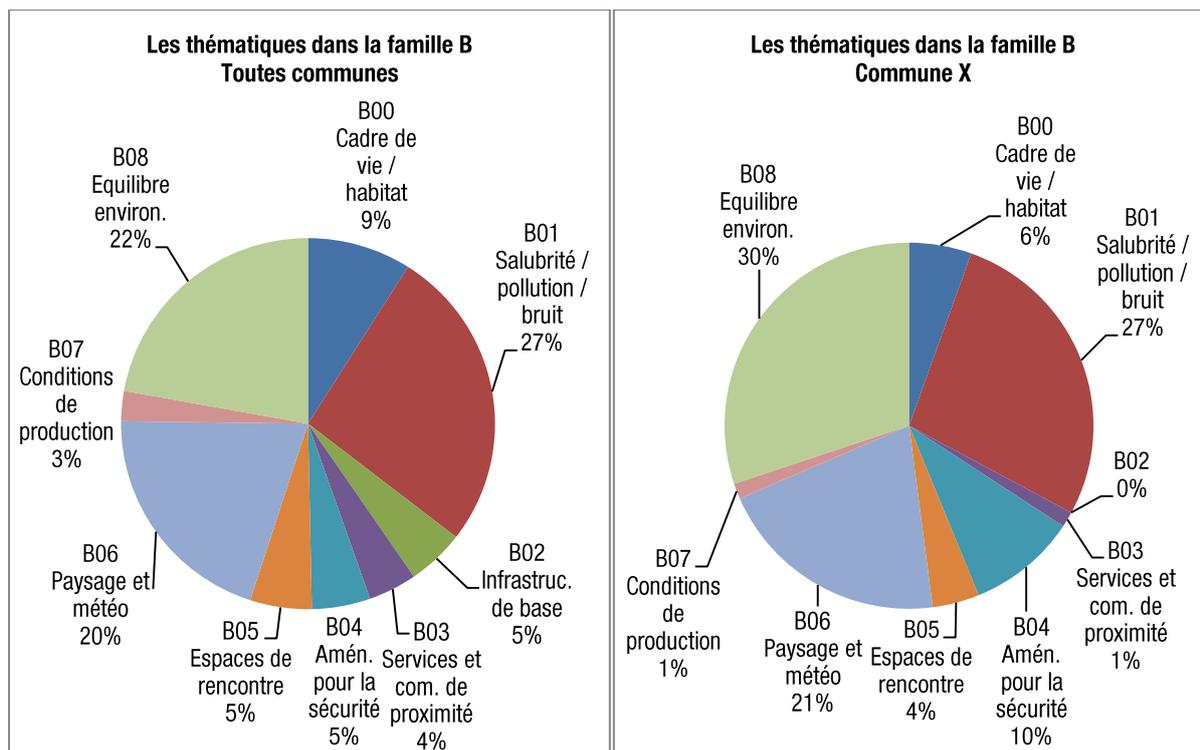
Comparons tout d'abord la distribution des critères en famille pour l'ensemble des communes avec celle observée dans une commune que, pour respecter l'anonymat, nous appellerons 'Commune X'.



De commune à commune la distribution des critères ne subit pas une grande variation : la famille A regroupe toujours au moins  $\frac{1}{4}$  de ceux-ci (écart type de 3,7%) et la famille C dépasse rarement 5% (écart type de 1,3%). Globalement, nous pouvons donc 'voir ce dont les gens parlent'.

L'examen de la distribution dans la commune X introduit certaines nuances. Ainsi on y a davantage 'parlé' de cadre de vie (famille B) et de ressenti (famille G), et moins de relations avec les institutions (famille C) et de relations personnelles (famille D) que dans l'ensemble des communes. Ces légères inflexions doivent être mises en rapport avec la situation spécifique de la commune. On constate, par exemple que les préoccupations relatives au cadre de vie sont plus fréquemment exprimées dans les communes rurales (c'est le cas de la commune X) que dans les communes urbaines.

En approfondissant la famille B (cadre de vie) par l'examen de ses thématiques, nous observons des préoccupations dominantes pour l'ensemble des communes (salubrité/ pollution, paysage et météo), d'autres qui le sont moins (infrastructures de base, conditions de production). De la même façon nous distinguons des inflexions locales dans la commune X où l'on y parle davantage qu'ailleurs d'équilibre environnemental et d'aménagement pour la sécurité.



Il convient d'insister sur le fait qu'une telle approche synthétique, qui pose quelques jalons et invite à la réflexion, resterait forcément réductrice si elle n'offrait constamment la possibilité de retourner au texte des critères pour mieux comprendre les différences et les similitudes qui s'en dégagent.

#### 4.2. L'ANALYSE LEXICOGRAPHIQUE ET SEMANTIQUE DU CONTENU DES CRITERES

Une autre approche visant à saisir la diversité sociale et territoriale consiste en l'analyse lexicographique et sémantique du contenu des critères. Plutôt que de travailler sur les critères eux-mêmes il s'agit de travailler sur les mots utilisés dans les critères. Ici, les mots sont considérés comme des signaux porteurs de sens qui seront analysés dans leur diversité (quantité de mots différents), leur fréquence (nombre de fois qu'un mot est utilisé) et leurs associations (avec quels mots, le mot sous examen est-il employé ?). Une telle analyse sémantique met en évidence les groupements de mots par association privilégiée (cluster) et 'cartographie' les relations sémantiques. Ces outils constituent ainsi des grilles de lecture permettant d'extraire la signification sous-jacente de l'ensemble des critères exprimés au sein d'un groupe et/ou d'un territoire et ainsi de mieux apprécier les singularités des uns et des autres.

Cette voie suppose un travail préparatoire différent de celui des deux autres analyses. Elle ne nécessite pas une codification préalable des critères à partir d'une nomenclature mais suppose, par contre, un aménagement du corpus des mots utilisés (élimination des mots jugés non significatifs, classement par catégories grammaticales), et fait appel à des traitements statistiques spécifiques (clustering, analyse factorielle, analyse de contenu,...). Par ailleurs, l'extraction de sens est plus 'collective' dans la mesure où elle est pratiquée sur l'ensemble des signaux sémantiques émis par un groupe et/ou commune, indépendamment de leur inscription dans les expressions singulières que constituent les critères.

Le texte qui suit présente quelques premiers résultats obtenus sur base de l'observation des critères exprimés dans des groupes différents.

L'objet d'analyse n'est pas ici le critère dans sa globalité et l'idée qu'il évoque mais les mots qui sont employés pour évoquer ces idées. Il s'agit donc d'une analyse lexicographique qui pénètre à l'intérieur des critères pour en interroger les composantes et les mettre en relation avec les composantes des autres critères.

Trois observations peuvent servir de point de départ : la diversité des mots utilisés, la fréquence de chacun d'eux et l'intensité des relations qu'ils entretiennent entre eux.

#### 4.2.1. La diversité des mots utilisés

L'ensemble des critères utilise quelques 5.700 mots différents sur près de 36.000 occurrences, mais si l'on se limite aux mots jugés significatifs et si l'on restreint le champ d'investigation aux mots cités au moins 3 fois, il reste 1.410 mots-clés différents (24%) couvrant 27.000 occurrences (76%).

Il faut préciser qu'à l'échelle des communes la diversité des mots est nettement plus faible et relativement proportionnelle au nombre de critères exprimés (139 mots différents pour 566 critères, 144 pour 547 critères, mais 494 pour 2.706 critères). Il convient toutefois de tempérer ce constat par le fait que la règle d'exclusion des mots cités moins de 3 fois est d'autant plus sévère que le nombre de critères est faible.

Poursuivons plus avant en approfondissant le cas de la commune Y. Pour tester les spécificités des groupes homogènes au sein de la commune, nous avons rassemblé certains groupes en deux classes contrastées : le groupe A couvrant un 'public défavorisé' et le groupe B comprenant des 'travailleurs'. Le tableau suivant présente les données du problème :

	Nombre de critères	Nombre de mots-clés	Nombre de critères par mot-clé
Groupe A	1 015	176	5,8
Groupe B	1 024	231	4,4
Ensemble A+B	2 039	374	5,5
Commune Y au complet	2 706	494	5,5
12 communes wallonnes	10 888	1 410	7,7

Si les deux groupes se sont exprimés avec un nombre de critères équivalent (un millier pour faire bref) le nombre de mots utilisés est sensiblement différent (30 % en plus pour le groupe B). On en déduit donc que le groupe B utilise plus de mots que le groupe A. En creusant davantage, nous voyons que A et B utilisent 98 mots en commun, que A utilise 78 mots que B n'utilise pas et que B utilise 133 mots que A n'utilise pas. Si nous raisonnons en termes de signaux, cela signifie donc que A et B envoient des signaux contrastés : les 98 signaux communs doivent être nuancés par au moins autant de signaux différents.

Constat supplémentaire, en additionnant les signaux communs de A et B (98) avec les signaux spécifiques à A (78) et à B (133) nous arrivons à un total de 309, total inférieur à celui recensé (374) lorsque l'analyse porte sur les groupes A et B réunis. Les 65 mots-signaux nouveaux étaient présents dans l'un et/ou l'autre groupe mais sans atteindre le quota de 3 occurrences nécessaire à leur sélection. La globalisation des groupes leur a permis de dépasser ce seuil. Dans l'exemple évoqué, cette globalisation a augmenté le nombre de signaux visibles de 21%. En dépit de ce phénomène, on ne peut pas dire que globalement le nombre de signaux augmente avec le nombre de critères. On observe, au contraire, une tendance à la saturation (le nombre de critères évoquant un mot-clé augmente).

Une analyse comparable portant sur les occurrences plutôt que sur les signaux permettrait de renforcer certaines observations faites ci-dessus, mais l'opération serait largement répétitive. Bornons-nous simplement à mettre en évidence un trait nouveau. Les 176 mots-signaux du groupe A sont cités 1.800 fois (10,2 occurrences par mots), alors que les 231 mots-signaux du groupe B ne le sont 'que' 1.753 fois (7,5 occurrences par mots). La différence n'est pas énorme mais elle évoque la question du renforcement collectif des signaux : on peut utiliser beaucoup un petit nombre de mots, et peu un grand nombre de mots, les deux caractéristiques étant sans doute inversement corrélées.

#### 4.2.2. La fréquence des mots utilisés

Les 1.410 mots-clés que produisent les 10.880 critères exprimés dans 12 communes wallonnes ne sont évidemment pas utilisés avec la même fréquence.

Peu de mots-clés constituent de nombreuses occurrences. Ainsi 20% de celles-ci sont consacrées à seulement 9 mots-clés et la moitié des occurrences sont couvertes par 93 mots-clés. Inversement les fréquences individuelles des mots-clés décroissent rapidement. Le 9<sup>e</sup> mot-clé (seuil des 10% d'occurrences) apparaît 318 fois, le 93<sup>e</sup> (seuil des 50%) n'a plus qu'une fréquence de 49. Ceci relativise le seuil de 3 occurrences fixé pour la prise en compte des mots dans la liste des mots-clés, les mots de moins de 3 occurrences ne représentant que 10 % de l'ensemble des occurrences, même s'ils représentent 64% des mots significatifs.

Afin de limiter le nombre de mots-clés à examiner retenons les 20 plus fréquemment utilisés. En voici la liste :

Mots significatifs d'au moins 3 caractères	Fréquence	% des occurrences	% cumulés
ÊTRE	1 454	5,3	5,3
AVOIR	1 257	4,6	9,8
AUTRES/AUTRE	615	2,2	12,1
ENFANTS/ENFANT	489	1,8	13,9
SANTÉ	395	1,4	15,3
FAMILLE/FAMILLES	348	1,3	16,6
VIE	331	1,2	17,8
VIVRE	321	1,2	18,9
TRAVAIL	318	1,2	20,1
BONNE/BONNES	301	1,1	21,2
SENTIR	264	1,0	22,1
TEMPS	260	0,9	23,1
AMIS/AMIES/AMI	232	0,8	23,9
PERSONNES	201	0,7	24,7
AIDER	192	0,7	25,3
ENVIRONNEMENT	192	0,7	26,0
GENS	191	0,7	26,7
SOI	171	0,6	27,4
ARGENT/ARGENTS	162	0,6	28,0
JEUNES/JEUNE	162	0,6	28,5

Les logiciels d'analyse lexicographiques classent habituellement dans la liste des mots à exclure, jugés peu porteur de sens, les auxiliaires 'être' et 'avoir'. Nous avons réintroduit ces deux mots parce que, dans le contexte qui est le nôtre, ils sont au contraire hautement significatifs dans la mesure où ils renvoient à deux approches contrastées du bien-être, l'une en terme d'état, l'autre en terme de possession. Par ailleurs la fonction 'auxiliaire' de ces deux mots est peu usitée dans les critères car ceux-ci ont rarement une construction grammaticale complète et préfèrent habituellement l'infinitif des verbes à leurs formes conjuguées.

Il faut remarquer la fréquence très élevée de ces deux mots qui à eux seuls représentent 9,8% des occurrences, avec toutefois un léger avantage de être sur avoir.

Le mot « autre/autres » a, lui aussi, été récupéré des mots jugés non significatifs. En effet, dans nos critères, il renvoie au substantif ('les autres', 88% des cas) plutôt qu'à l'adjectif. Il est utilisé comme expression familière pour désigner l'ensemble de la société et, à ce titre, il mérite d'être retenu.

Viennent ensuite quelques mots qui illustrent clairement les grands thèmes évoqués lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le bien-être/mal-être. En tout premier lieu, et avec une belle avance, apparaît la thématique des 'enfants' à laquelle on peut aisément associer la 'famille' et, dans certains cas 'jeune(s)', vient ensuite la

thématique de la santé, associé à 'vie', 'vivre' et surtout 'bonne' car les deux mots sont très fréquemment associés ('être en bonne santé' ; 'avoir une bonne santé'). Le 'travail' reste certainement une préoccupation largement exprimée même si il n'apparaît qu'en troisième position.

La question qui se pose ici est de savoir si cette distribution des fréquences, qui paraît de prime abord très consensuelle, présente des variantes locales significatives.

Reprenons l'exemple de la commune Y et des deux groupes contrastés que nous avons évoqués plus haut, le groupe A (public précarisé) et le groupe B (travailleurs). Comparons d'abord les 12 communes wallonnes (la commune Y incluse) et la commune Y pour l'ensemble de ses critères.

Comparaison de distributions de fréquences de mots-clés

Wallonie (12 communes) 10 880 critères			Commune Y 2 706 critères		
20 mots-clés	fréquence	%	20 mots-clés	fréquence	%
ÊTRE(S)	1 454	5,3	ÊTRE(S)	380	6,8
AVOIR	1 257	4,6	AVOIR	332	5,9
AUTRE(S)	615	2,2	ENFANT(S)	134	2,4
ENFANT(S)	489	1,8	AUTRE(S)	130	2,3
SANTÉ	395	1,4	TRAVAIL	120	2,2
FAMILLE(S)	348	1,3	SANTÉ	116	2,1
VIE	331	1,2	BONNE(S)	100	1,8
VIVRE	321	1,2	VIVRE	95	1,7
TRAVAIL	318	1,2	VIE	89	1,6
BONNE(S)	301	1,1	FAMILLE	88	1,6
SENTIR	264	1,0	SENTIR	61	1,1
TEMPS	260	0,9	PERSONNE(S)	60	1,1
AMI(E)(S)	232	0,8	ARGENT	58	1,0
PERSONNES	201	0,7	RESPECTER	56	1,0
AIDER	192	0,7	ENVIRONNEMENT	52	0,9
ENVIRONNEMENT	192	0,7	GENS	51	0,9
GENS	191	0,7	MAL	49	0,9
SOI	171	0,6	SÉCURITÉ	48	0,9
ARGENT(S)	162	0,6	MAISON	45	0,8
JEUNE(S)	162	0,6	TEMPS	42	0,8

Sans entreprendre ici une analyse détaillée du tableau précédent pointons néanmoins quelques caractéristiques intéressantes. En passant des 12 communes à la commune Y, on constate certaines inversions dans la distribution des mots. Ainsi le mot 'enfant' apparaît avant le mot 'autre', ou encore le mot 'travail' occupe un rang plus élevé dans la commune Y que dans l'ensemble des 12 communes wallonnes. Le mot 'famille' descend dans le tableau et le mot 'argent' monte. Le mot 'jeune' disparaît du top 20 de la Commune Y et le mot 'respecter' y fait son apparition.

Si les évolutions de classement semblent révéler quelques tendances intéressantes, il faut toutefois nuancer cette impression par le fait que les pourcentages respectivement observés ne reflètent pas toujours ces décalages. En règle générale, les pourcentages des mots-clés de la commune Y sont plus élevés même

lorsqu'ils rétrogradent par rapport à l'ensemble des 12 communes. La 'famille', par exemple, passe de la 6<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> place tout en augmentant sa représentation dans les occurrences (de 1,3 à 1,6%).

Il reste à vérifier si ces écarts sont statistiquement significatifs. Nous effectuerons cette vérification lorsque nous examinerons de manière plus détaillée les groupes A et B de la commune Y.

L'examen des distributions des mots-clés à l'intérieur de la commune Y se présente comme suit :

Comparaison de distributions de fréquences de mots-clés - essai sur la commune Y -

Commune Y 2 706 critères			Commune Y - groupe A 1 015 critères			Commune Y - groupe B 1 024 critères		
20 mots-clés	fréquence	%	20 mots-clés	fréquence	%	20 mots-clés	fréquence	%
ÊTRE(S)	380	6,8	AVOIR	164	9,1	ÊTRE(S)	138	7,9
AVOIR	332	5,9	ÊTRE(S)	130	7,2	AVOIR	97	5,5
ENFANT(S)	134	2,4	ENFANT(S)	81	4,5	TRAVAIL	46	2,6
AUTRE(S)	130	2,3	AUTRE(S)	58	3,2	AUTRE(S)	44	2,5
TRAVAIL	120	2,2	SANTÉ	56	3,1	VIVRE	38	2,2
SANTÉ	116	2,1	TRAVAIL	49	2,7	ENFANT(S)	32	1,8
BONNE(S)	100	1,8	ARGENT	45	2,5	VIE	32	1,8
VIVRE	95	1,7	BONNE(S)	42	2,3	SANTÉ	31	1,8
VIE	89	1,6	VIE	41	2,3	SENTIR	28	1,6
FAMILLE	88	1,6	GENS	37	2,1	FAMILLE	26	1,5
SENTIR	61	1,1	FAMILLE	35	1,9	BONNE(S)	22	1,3
PERSONNE(S)	60	1,1	VIVRE	32	1,8	SÉCURITÉ	22	1,3
ARGENT	58	1,0	PERSONNE(S)	30	1,7	SOI	21	1,2
RESPECTER	56	1,0	AIDER	27	1,5	ENVIRONNEMENT	20	1,1
ENVIRONNEMENT	52	0,9	SENTIR	24	1,3	TEMPS	20	1,1
GENS	51	0,9	MAL	19	1,1	JEUNES	19	1,1
MAL	49	0,9	MALADE	19	1,1	PERSONNE(S)	17	1,0
SÉCURITÉ	48	0,9	MONDE	19	1,1	MAISON	16	0,9
MAISON	45	0,8	JOUR JOURS	18	1,0	AMIS	15	0,9
TEMPS	42	0,8	AMIS	17	0,9	BESOINS	14	0,8

Quelques constatations intéressantes :

- En premier lieu l'inversion d'ordre entre 'être' et 'avoir' au sein du groupe A, accompagné d'une augmentation importante de la représentation du verbe 'avoir' dans l'ensemble des occurrences (9,1 %). Le groupe B. reste, quant à lui, plutôt sur le mode de l' 'être'.
- Le groupe B classe en tête, après 'être' et 'avoir', le thème du travail, bien avant les 'enfants' et la 'santé'.
- Le groupe A ne place pas 'l'environnement' dans son top 20, mais introduit le terme 'malade' qui ne figure pas dans le top 20 des autres listes.
- Le groupe B fait intervenir le 'temps' (gestion du temps), la 'sécurité', la 'maison'.
- Le groupe A aborde les thèmes avec plus d'intensité et les pourcentages de présence des mots-clés dans les occurrences sont plus élevés. On retrouve ici l'idée que moins le nombre de mots-clés est élevé, ce qui est le cas pour le groupe A, plus les fréquences des mots-clés principaux sont élevées.

### 4.2.3. Les relations entre les mots utilisés

#### 4.2.3.1. À l'échelle des 12 communes

Les mots ne doivent pas simplement être examinés séparément car ils s'inscrivent dans des contextes où ils entretiennent des relations avec d'autres mots. Dans le cas qui nous occupe, ces relations sont relativement étroites dans la mesure où le voisinage s'exerce dans le contexte restreint des critères qui sont des expressions de peu de mots. L'examen des relations privilégiées que les mots peuvent entretenir entre eux paraît donc particulièrement intéressant et éclairant. Par exemple, le fait que la 'santé' soit associée le plus souvent à l'adjectif 'bonne', précise le sens à donner à ces deux mots et fait apparaître le concept de 'bonne santé'.

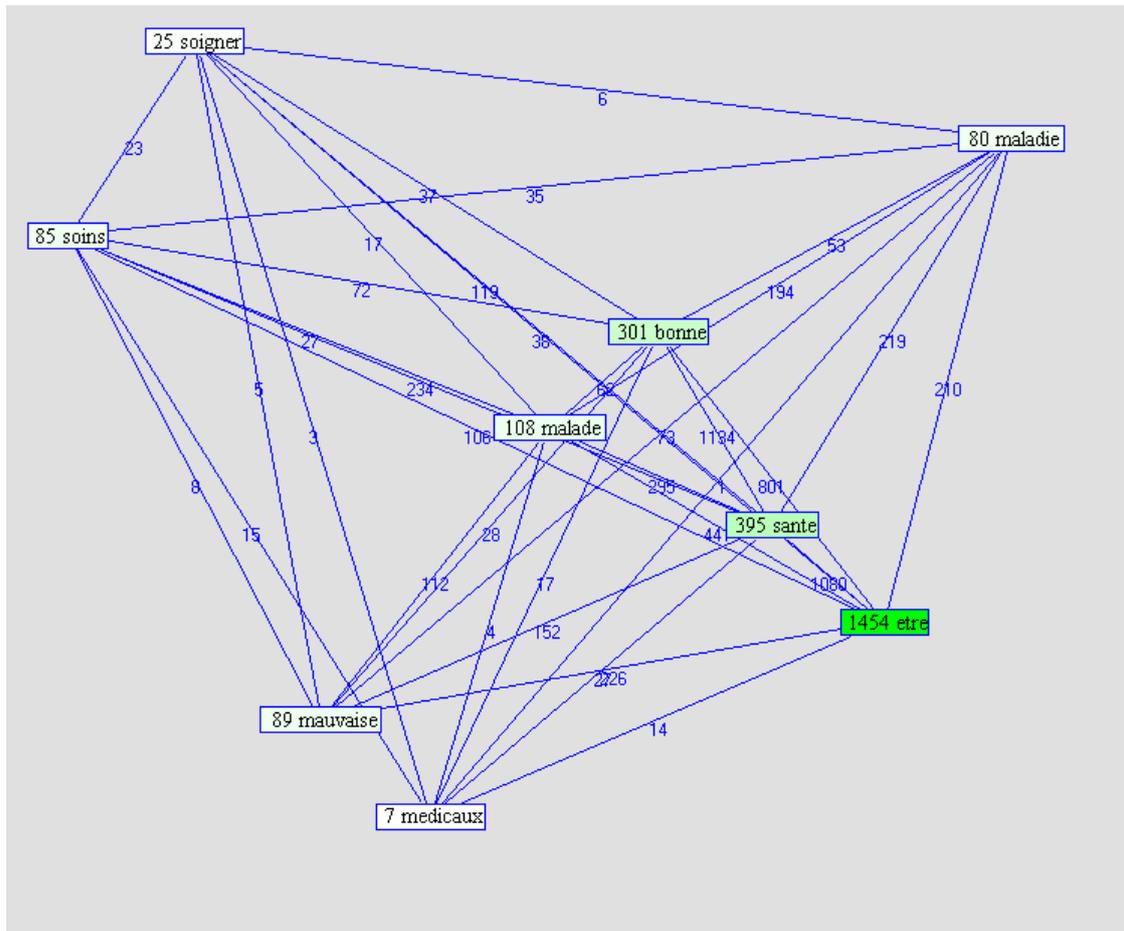
Les relations privilégiées entre certains mots sont mises en évidence par la construction de 'clusters'. Les clusters ainsi obtenus et classés par importance de leur centralité (les relations qu'ils entretiennent avec les autres clusters) montrent que les mots-clés du top 20 sont dans bien des cas associés dans des clusters communs.

Le tableau ci-dessous met en évidence ces associations. On y vérifie que les mots 'santé' et 'bonne' sont très liés, mais aussi que le mot 'être' se rattache au même groupe. Quatre clusters rassemblent ainsi 12 des 20 mots-clés les plus fréquemment utilisés et les quatre premiers clusters sont 'pilotes' par les quatre mots les plus usités.

Mots-clés (top 20)	N° clusters
ÊTRE	1
AVOIR	2
AUTRE(S)	3
ENFANT(S)	4
SANTÉ	1
FAMILLE(S)	4
VIE	16
VIVRE	13
TRAVAIL	7
BONNE(S)	1
SENTIR	6
TEMPS	3
AMI(E)(S)	17
PERSONNES	3
AIDER	3
ENVIRONNEMENT	5
GENS	3
SOI	19
ARGENT(S)	2
JEUNE(S)	25

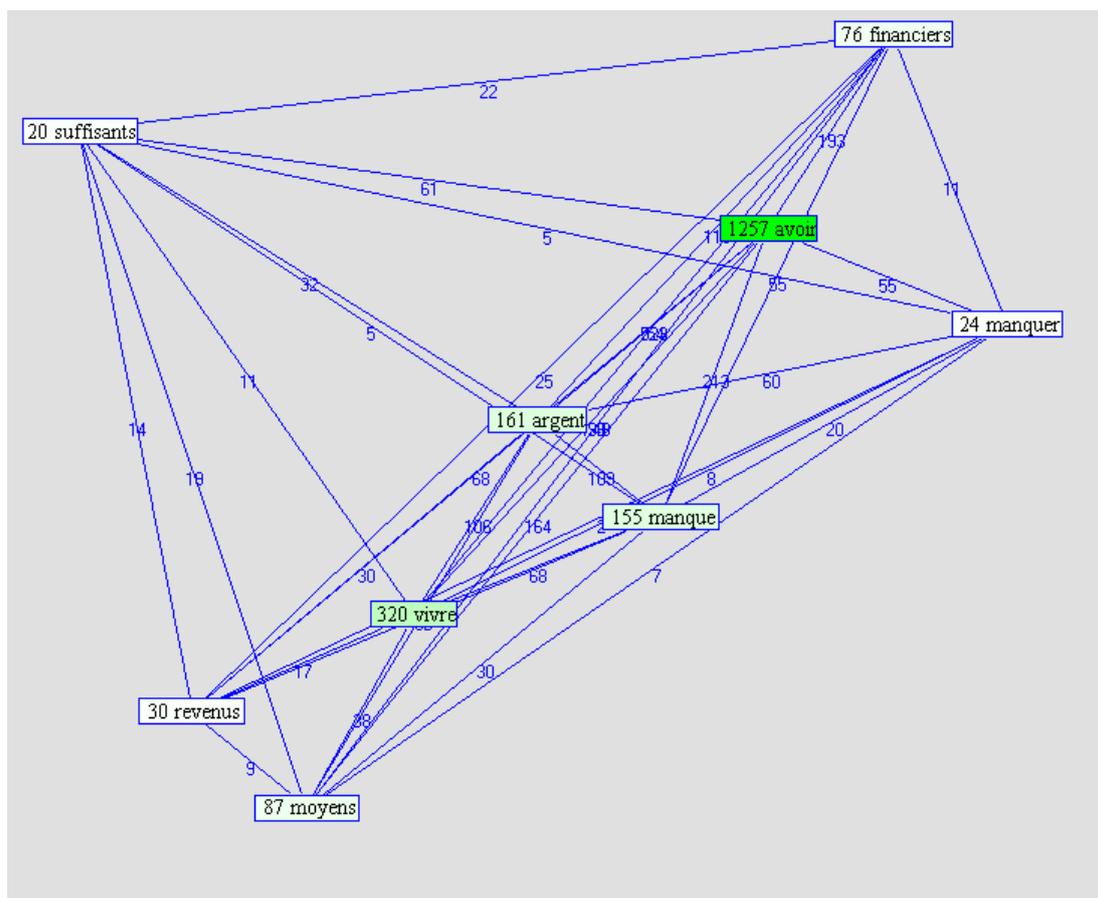
Quelques graphes permettent d'apprécier l'intérêt de l'exercice. Nous limiterons leur nombre pour ne pas alourdir la présentation mais nous décrivons brièvement chacun des principaux clusters.

## Cluster 1 « ÊTRE »



Le thème central de ce cluster est, de toute évidence, la santé et les soins de santé. L'ensemble est largement cohérent (densité forte), sans dissonance, et révèle une des préoccupations les plus fréquemment exprimées quand il s'agit de parler du bien-être/mal-être, mais aussi quand il s'agit de préciser ce qu'il y a lieu de faire pour améliorer le bien-être. Les mots de ce cluster épuisent 2.544 occurrences, soit 9,2% de l'ensemble des occurrences.

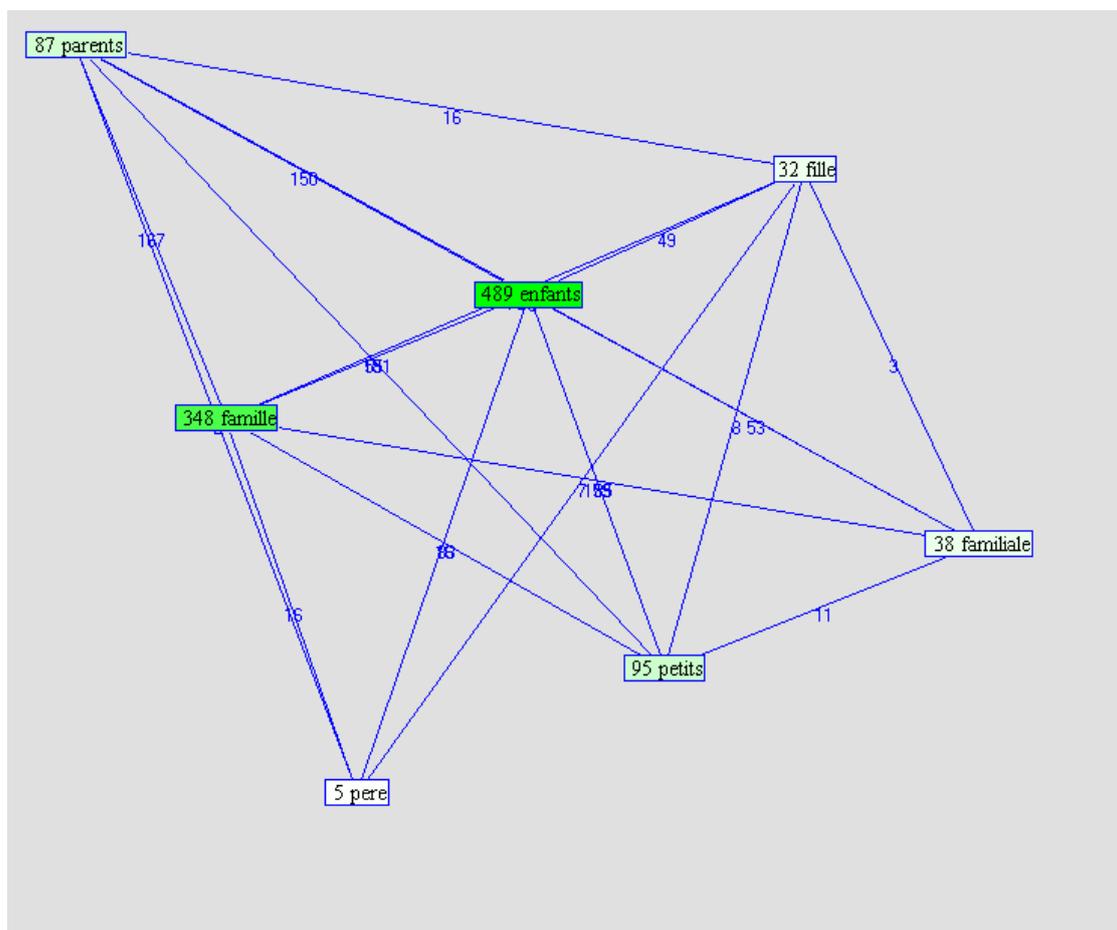
## Cluster 2 « AVOIR »



Le deuxième cluster nous parle des ressources, principalement financières, de leur insuffisance pour vivre et du risque d'en manquer (2.130 occurrences, soit 7,7%). La cohérence est cependant moins forte. Le mot 'vivre', par exemple, s'emploie dans bien d'autres contextes où il n'est pas question de revenus comme la 'famille' ou l' 'environnement', pour ne citer que deux exemples.

Le cluster 3 « AUTRES » est celui de l'entraide et du respect. L'ensemble est cohérent et permet de dresser le décor de la solidarité comme composante du bien-être (1.705 occurrences, soit 6,2%).

## Cluster 4 « ENFANTS »



Même si le mot 'enfants' est le plus usité après 'être', 'avoir' et 'autres', il alimente un cluster moins diversifié (7 mots seulement). Sa signification est en revanche très claire et tourne autour du thème central de la famille (654 occurrences, soit 2,4%).

Citons, sans autre développement ni graphe, - pour mémoire -, le cluster 5 qui pourrait être qualifié de cluster de « ENVIRONNEMENT », et le cluster 6 qui évoque le « (RES)SENTIR », le bien-être 'dans son corps' et 'dans sa tête'.

Enfin, attardons-nous encore un instant sur le cluster 7, qui renvoie à une valeur considérée comme centrale dans notre société, qu'elle le soit toujours ou qu'elle ne le soit plus, c'est-à-dire le « travail ». Le thème exprime surtout l'idée d'avoir ou de ne pas avoir du travail, mais il évoque aussi la valorisation par le travail (558 occurrences, soit 2%).

Pour conclure cette revue des clusters, on peut avancer qu'elle n'apporte aucune révélation. Les préoccupations sont bien mises en évidence avec beaucoup de cohérence. Les éclairages apportés par cet examen vont dans le sens d'une vision consensuelle du bien-être, santé-revenus-solidarité-famille-travail. La globalisation des critères, et donc des mots-clés, a un effet fédérateur, positif et instructif, certes, mettant en évidence les 'incontournables', mais l'ensemble s'en trouve un peu trop lissé, les aspérités trop rabotées, dans un domaine où la diversité, les discordances sont, elles aussi, porteuses de sens. Pour les apercevoir, introduire des nuances, il faut changer de focale. C'est ce que nous allons tenter de faire maintenant.

#### 4.2.3.2. À l'échelle des groupes A et B de la commune Y

Reprenons d'abord la question de la significativité des écarts observés et examinons-la pour les groupes A et B de la commune Y.

Les fréquences surlignées en rouge indiquent une significativité supérieure ; les fréquences surlignées en bleu une significativité inférieure. La coloration du tableau ci-dessous montre à suffisance que les écarts ne sont généralement pas le fruit du hasard.

Comparaison-des-significativités¶

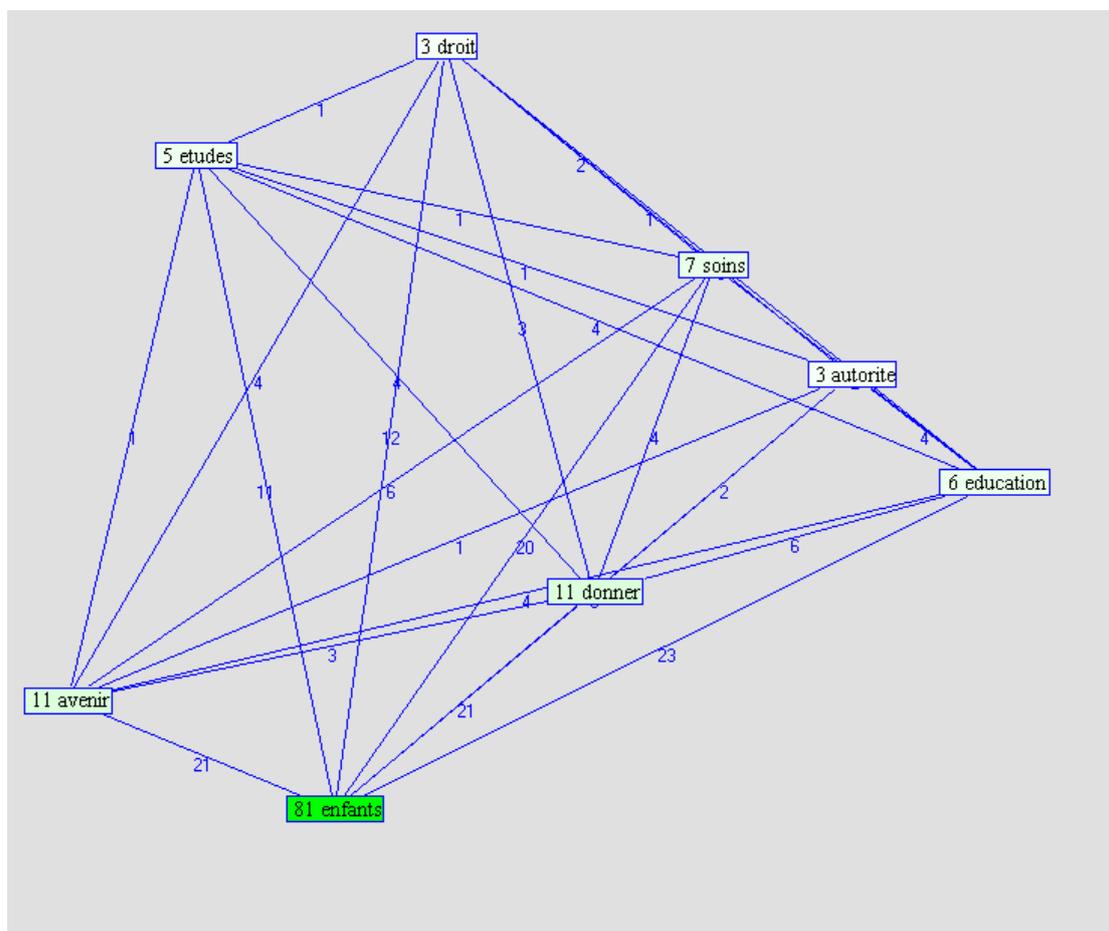
GRA		GR B		GRA		GR B		
	Np	3020		Np	3159			
→	avoir	165	avoir	96	avoir	165	être	145
	être	104	être	145	être	104	avoir	96
→	enfants	80	enfants	27	enfants	80	travail	47
	bien	57	bien	44	bien	57	bien	44
	travail	50	travail	47	santé	57	vivre	38
	autres	53	autres	37	autres	53	pouvoir	38
→	santé	57	santé	31	travail	50	autres	37
	vie	41	vie	32	argent	45	vie	32
	vivre	32	vivre	38	vie	41	santé	31
	famille	36	famille	26	gens	37	sentir	28
	bonne	36	bonne	23	famille	36	enfants	27
→	argent	45	argent	9	bonne	36	respect	27
→	pouvoir	16	pouvoir	38	vivre	32	famille	26
	sentir	24	sentir	28	etre	30	bonne	23
	gens	37	gens	10	aider	27	sécurité	22
	respect	13	respect	27	voir	25	temps	20
	etre	30	etre	6	sentir	24	environnem	19
	personnes	24	personnes	11	personnes	24	jeunes	19
	aider	27	aider	7	monde	19	maison	16
	sécurité	12	sécurité	22	malade	19	amis	15
	temps	14	temps	20	amis	17	société	14
	voir	25	voir	8	respecter	17	stress	14

B<sup>o</sup>:Malade-5¶

Note : les valeurs indiquées ci-dessus diffèrent quelque peu de celles présentées plus haut. Elles sont issues d'une version antérieure de l'analyse qui, depuis, a été mise à jour. C'est ainsi que, dans la version actuelle, le doublement du mot 'être', tel qu'il figure encore ici, n'existe plus.

Puisque le mot-clé 'enfant(s)' est abondamment utilisé et puisque, globalement pour les 12 communes, le cluster qui le contient comporte une signification claire et cohérente organisée sur le thème de la famille, voyons comment l'analyse se précise au sein de groupes plus restreints.

## Cluster « ENFANTS » du groupe A de la commune Y

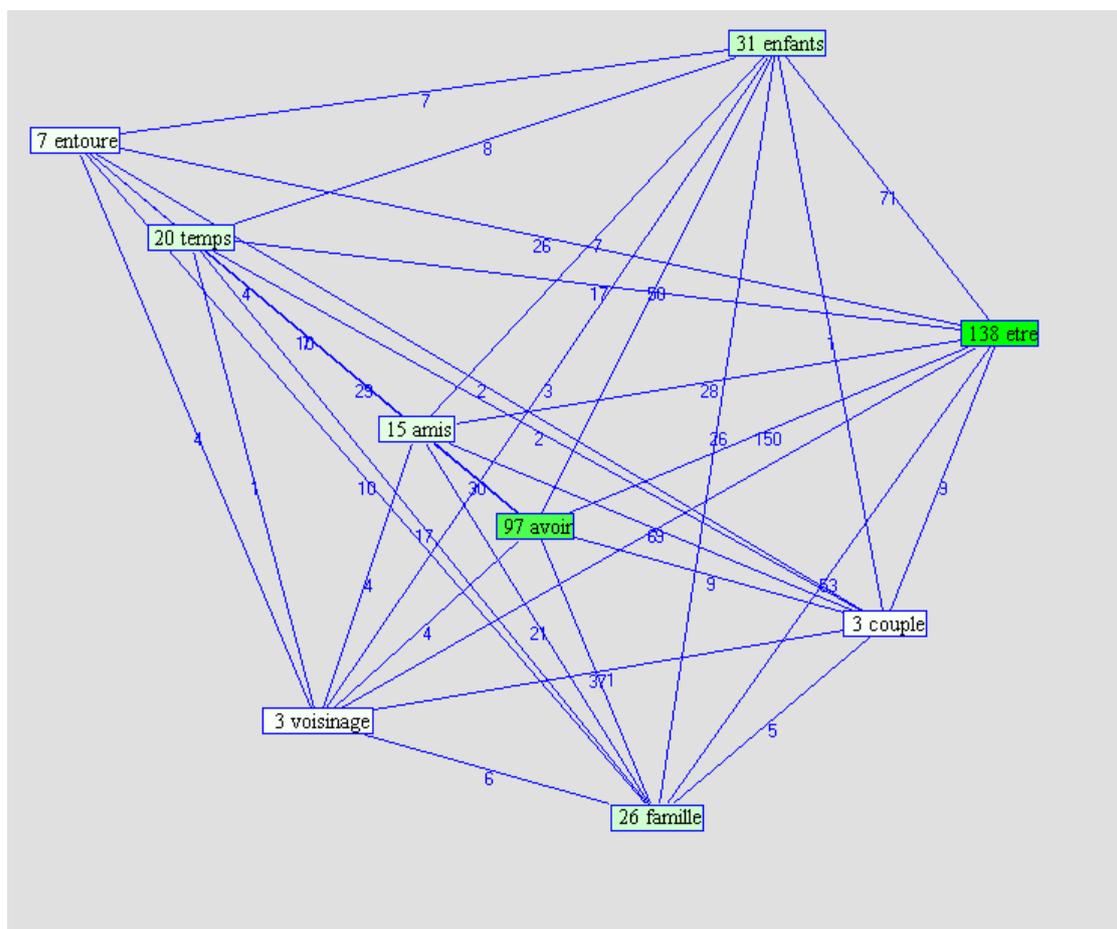


Ce cluster quitte le cadre de la famille pour placer les enfants dans une thématique orientée vers l'avenir, les études et l'éducation en général. Il décrit une vision à moyen et long terme et un projet, celui de

*« donner une vie meilleure à mes enfants  
 donner une bonne éducation aux enfants en plus de l'école (valeurs).  
 donner une éducation sportive aux enfants. »*

Il témoigne de la part de ce groupe précisée d'un désir et d'une volonté de se projeter dans l'avenir qui peuvent paraître inhabituels dans ce groupe confronté à la résolution de problèmes de court terme.

## Cluster « ENFANTS » du groupe B de la commune Y



La vision du groupe des 'travailleurs' est bien contrastée. Le cadre est ici plus familial mais aussi plus relationnel. Le temps ou plutôt le manque de temps intervient fréquemment.

« passer du **temps** avec mes petits-enfants.  
 s'accorder plus de **temps** en famille.  
 entretenir ses relations de **voisinage**.  
 un **voisinage** confraternel. »

Ainsi, l'opération de « déliassage » qui vise à travailler sur des ensembles plus restreints mais aussi plus cohérents (homogènes) permet de mettre en évidence des perceptions plus fines et, de là, plus riches de la façon dont les groupes 'pensent' le bien-être/mal-être.

### 4.3. L'ANALYSE DES CORRESPONDANCES

L'analyse des correspondances permet de visualiser les groupes ou les communes dans des espaces de dimension réduite. Elle nécessite que les critères soient préalablement affectés à un niveau, éventuellement intermédiaire, de la nomenclature (il n'est pas indispensable de classer les critères au niveau le plus fin).

Cette approche se base sur l'examen des 'proximités' ou 'distances' entre distributions. Le principe de l'analyse est le suivant. Chaque groupe/commune a formulé des critères qui tombent dans certaines thématiques (ou dans certaines familles si on veut travailler à un niveau plus agrégé). Chaque critère (« manger sainement ») est classé dans une thématique (« Alimentation »). Un groupe (une commune) peut donc être caractérisé(e) par la distribution du nombre de critères proposés par ce groupe (cette commune) dans la soixantaine de thématiques de la nomenclature. Ainsi, un groupe de pensionnés aura proposé, par exemple, quatre critères sous la thématique 1, un sous la thématique 2, deux sous la thématique 60.

Ce comptage permet de définir un tableau de contingence à deux dimensions : l lignes qui représentent les groupes, c colonnes qui représentent les thématiques (60 environ dans la nomenclature retenue). Dans la case (i,j) de ce tableau, on trouve le nombre  $n_{ij}$  de critères proposés par le groupe i qui appartiennent à la thématique j. Deux groupes quelconques, caractérisés par deux lignes de ce tableau, peuvent ainsi être comparés. Une distance entre ces deux groupes peut alors être calculée (la distance du Chi<sup>2</sup>) et un sous espace qui respecte au maximum ces distances peut être extrait de manière à visualiser les groupes. L'analyse se prête également, de manière symétrique, à l'examen des distances entre les thématiques.

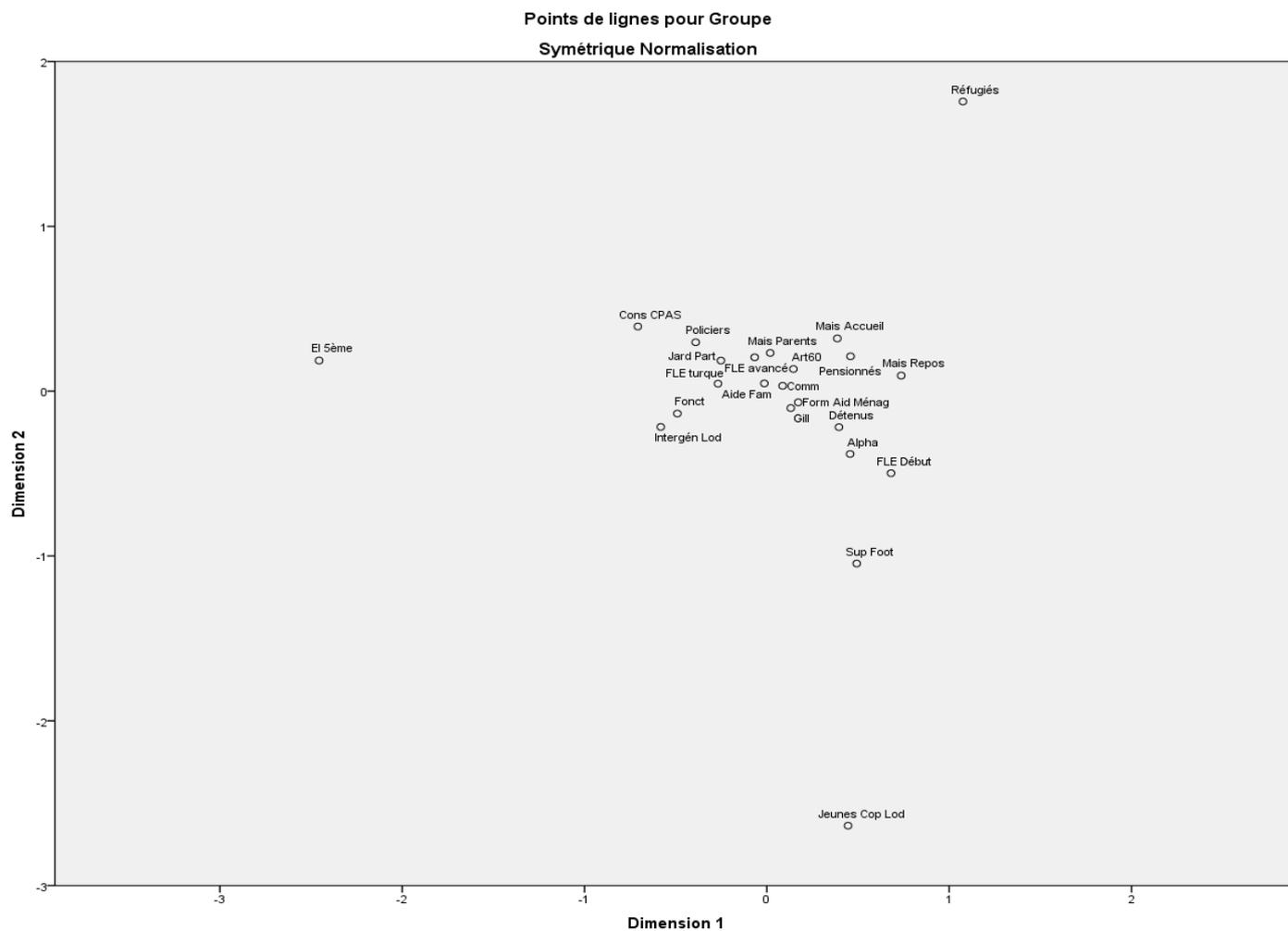
Pour illustrer cette approche, nous l'avons appliquée aux 2 500 critères relevés dans la commune « Y ». Ces critères émanent des 23 groupes homogènes suivants :

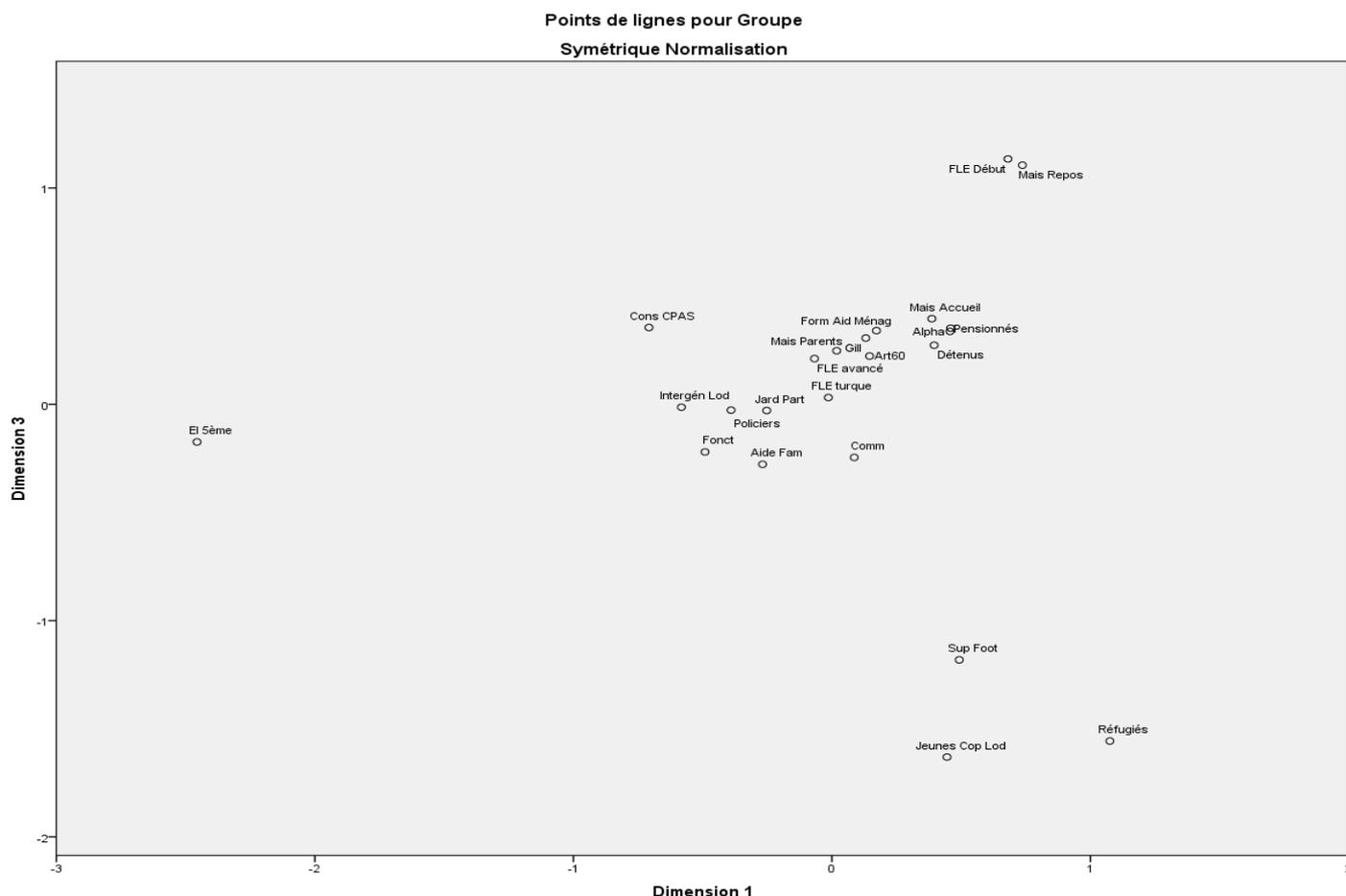
- Réfugiés politiques FEDASIL ;
- Alphabétisation (3 groupes dont : un 'débutant', un 'avancé' et un 'origine turque') ;
- Détenus ;
- Personnes ayant fait un passage en maison d'accueil ;
- Agents ayant débuté un contrat de travail Art.60 ;
- Personnes sous contrat Art. 60 en formation aide-ménagère ;
- Alphabétisation orale Art. 60 ;
- Maison de quartier de la section territoriale G ;
- Maison des parents de la section territoriale D ;
- Comité de pilotage pour le Jardin partagé, d'un quartier défavorisé ;
- Comité intergénérationnel de la section territoriale L ;
- Aides familiales ;
- Union de Commerçants ;
- Fonctionnaires Citoyens ;
- Policiers ;
- Conseillers CPAS ;
- Élèves de 5ème année primaire ;
- Groupe de jeunes, habitant dans un quartier défavorisé ;
- (Pré) pensionnés mais militants d'un syndicat ;
- Résidents hébergés d'une maison de repos ;
- Supporters de football.

En termes de résultats, l'analyse des correspondances simples appliquée au tableau de contingence (les comptages  $n_{ij}$  définis dans le paragraphe précédent) a permis d'identifier les axes principaux. Dans les

graphiques ci-dessous, 3 dimensions ont été retenues pour leur contribution explicative importante à l'inertie totale du nuage de points (les représentations des 23 groupes). Elles expliquent respectivement 17%, 10% et 9% de l'inertie totale de ce nuage de points.

La première représentation graphique est obtenue en croisant la dimension 1 avec la dimension 2. La seconde représentation est, quant à elle, le résultat du croisement entre la dimension 1 et la dimension 3.





Pour interpréter les axes, il faut examiner les caractéristiques des points (colonnes puis lignes), les scores sur les 3 axes et les contributions des points à l'inertie des dimensions. L'analyse de ces données (non reprises dans ce document) a permis d'interpréter comme suit les trois dimensions :

- **le premier axe (dimension 1)** contraste d'un côté des préoccupations de nature éthique formulées par les jeunes de 5<sup>ème</sup> année ( 'El 5<sup>ème</sup>' ) - et un peu dans la maison de repos - avec le discours des réfugiés plus centré sur les moyens de vie ;
- **le deuxième axe (dimension 2)** - qui explique moins d'inertie que le premier - différencie les préoccupations loisirs (moto, sports, boire un verre, ...) des jeunes de L. ( 'Jeunes Cop Lod' ) et des supporters de football, des préoccupations d'inclusion et, de nouveau, de moyens de vie des réfugiés ;
- **le troisième axe (dimension 3)** - dont le pouvoir explicatif est proche du deuxième - parle plutôt d'âge, avec d'un côté les préoccupations santé et de l'autre le sport et les loisirs.

Il importe aussi de remarquer que certains points sont fortement excentrés. Ils correspondent à des groupes (les réfugiés, les deux groupes de jeunes ( 'El 5<sup>ème</sup>' et 'Jeunes Cop Lod' ), les supporters de football essentiellement) qui ont proposé des critères atypiques et ont un effet structurant dans l'ensemble de l'analyse car c'est eux qui délimitent l'espace de représentation à trois dimensions. Dans une certaine mesure, ce sont leurs comportements qui définissent les axes de différenciation.

## 5. Les enseignements et les perspectives

La démarche empruntée par l'WEPS, en partenariat avec le Conseil de l'Europe et en collaboration avec la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie (DiCS-SPW), fournit un

laboratoire d'expérimentation privilégié qui devrait permettre de tirer des enseignements sur l'implication des citoyens dans la définition et la mesure de leur bien-être, l'analyse des relations entre les représentations du bien/mal-être et les caractéristiques des territoires et des groupes sociaux, des méthodes innovantes de mesure des indicateurs de bien-être aux niveaux local et régional, l'appui méthodologique au pilotage des plans locaux de cohésion sociale, l'analyse de l'impact des plans de cohésion sociale sur le niveau de bien-être de la population locale.

Par ailleurs, le projet fournit l'occasion d'une réflexion collective et d'un débat sur la pertinence et la légitimité des concepts de bien-être et de progrès dans le bien-être et de leur mesure qui s'appuient sur leur adéquation aux initiatives locales concrètes, tout en s'articulant dans un cadre global qui assure la cohérence entre les trois dimensions (concept, mesure, actions) et qui permette des comparaisons, dans le temps et dans l'espace, et des consolidations à différents niveaux géographiques.

Les points forts à ce stade de l'expérimentation sont les suivants :

- L'originalité du projet tient dans son approche locale, territoriale et régionale de co-construction d'indicateurs de bien-être dans une logique de bénéfice réciproque.
- La méthode soulève un enthousiasme de la part des participants : citoyens, animateurs, rapporteurs, élus... Elle agit comme un catalyseur de la participation de tous ; elle suscite du dialogue, du débat public et permet d'instaurer un travail de partenariat enrichissant entre les acteurs au sein des communes et entre communes. Elle favorise en outre une dynamique d'apprentissage collectif. Ce faisant, elle constitue en elle-même un facteur générateur de cohésion sociale.
- Elle permet d'enrichir considérablement l'éventail des composantes du bien-être (biens matériels, immatériels, communs) et de disposer d'un set d'informations très riches (corpus de plus de 15.000 critères) à partir duquel un grand nombre d'analyses pourront être réalisées.
- Elle donne plus de légitimité à la définition du bien-être et aux indicateurs et permet leur appropriation comme outils d'observation, d'analyse, de décision, d'action et d'évaluation.
- Les outils de synthèse développés respectivement par le Conseil de l'Europe et l'WEPS permettent visualiser rapidement les tendances sur les représentations du bien/mal-être dans chaque commune et au niveau régional. Ils sont des outils de référence communs, transférables pour la mutualisation de l'expérience pilote.
- L'expérience permet de contraster les perceptions du bien/mal-être selon les territoires et les groupes sociaux.

Les points faibles à ce stade de l'expérimentation sont les suivants :

- L'implication des communes dans ce projet nécessite un temps important et des moyens suffisants (humains, financiers, de fonctionnement...) pour mener à bien sur la durée l'ensemble de la démarche. La méthodologie apparaît difficilement praticable pour les petites équipes vu la longueur et l'exigence du processus global.
- Malgré les efforts accomplis au sein des communes pour mobiliser la plus large représentation de la diversité des populations locales, certaines catégories de personnes n'ont pas été atteintes ou l'ont été très difficilement. La difficulté consiste donc à préciser par qui est partagée la vision commune du bien-être dégagée de la démarche.
- Se pose également la question de l'articulation des préférences individuelles et des préférences de groupes dans l'expression des composantes du bien/mal-être au sein des groupes homogènes de citoyens.

- La structuration et l'organisation du processus ont un impact sur les résultats obtenus. Le travail d'animation et sa formalisation doivent être perfectionnés à l'avenir pour améliorer l'harmonisation de la collecte des critères.

Les perspectives pour la suite de la recherche portent sur les aspects suivants :

- L'élaboration des indicateurs au départ des critères de bien/mal être synthétisés en idées, compatibles entre le niveau local et le niveau 'régional' et généralisables à d'autres niveaux territoriaux. Il s'agit de la deuxième phase de développement du projet. Cette étape est laborieuse dans la mesure où nous sommes confrontés à des difficultés méthodologiques particulières jusqu'ici inexplorées sur les questions relatives notamment à la généralisation des indicateurs locaux vers les indicateurs 'régionaux'.
- La mesure du bien-être en testant différentes méthodes de collecte de données, dont des méthodes participatives.
- Les analyses des critères de bien/mal-être pour l'étude des relations entre les représentations du bien/mal-être et les caractéristiques des territoires et des groupes sociaux.
- L'usage des indicateurs dans le pilotage des plans de cohésion sociale et dans l'évaluation de l'impact des plans d'action sur le niveau de bien-être de la population.

## 6. Références bibliographiques

Cassiers, I. et Thiry, G. (2009), Au-delà du PIB : réconcilier ce qui compte et ce que l'on compte, in *Regards économiques*, n° 75.

Comité européen pour la cohésion sociale (2004), Stratégie de cohésion sociale révisée, Conseil de l'Europe, Strasbourg.

[http://www.coe.int/T/F/Coh%20sion\\_sociale/Politiques\\_sociales/Strat%20gic\\_r%20vis%20e.pdf](http://www.coe.int/T/F/Coh%20sion_sociale/Politiques_sociales/Strat%20gic_r%20vis%20e.pdf)

Comité européen pour la cohésion sociale (2000), « Stratégie de cohésion sociale », Conseil de l'Europe, Strasbourg, [http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/strategy\\_fr.doc](http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/strategy_fr.doc)

Conseil de l'Europe (2005), *Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale. Guide méthodologique*, Strasbourg, Éditions du CoE.

Conseil de l'Europe (2008), *Le bien-être pour tous. Concepts et outils de la cohésion sociale*, Tendances de la cohésion sociale, n° 20, Éditions du CoE.

Conseil de l'Europe (2010), *Construire le progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés – Guide méthodologique*, Éditions du CoE.

Conseil de l'Europe (2010), Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale, Strasbourg, [http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/Conf%202011/PlanAction\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/Conf%202011/PlanAction_fr.pdf)

*Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, pour les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française* (M.B. 26/11/2008)

*Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie* (M.B. 26/11/2008)

FAIR (2011), *La richesse autrement*, Alternatives économiques, Hors-série Poche, n°48.

Gadrey, J., Jany-Catrice, F. (2007), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, La découverte, Repères (2<sup>ème</sup> édition), Paris.

Jansen, C. (2007), Le contexte institutionnel et politique de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Région wallonne, in Laffut, M. et Roy, M.-R. (éds), *Pauvreté et exclusion sociale. Partage d'expériences entre Wallonie et Québec*, De Boeck.

Renault, M. (2011), Cohésion sociale, bien-être et action : quelques réflexions et commentaires, à paraître dans les actes du colloque *Promouvoir la cohésion sociale au niveau européen : des concepts et des indicateurs au service de l'action*, Charleroi, 14-15 octobre 2010

Ruyters, C. (2009), From official statistics to political decision making and public action: towards a renewal of the set of indicators designed to measure well-being and assess the impact of social cohesion plans in the Walloon cities and communes, présenté au 3<sup>ème</sup> forum mondial de l'OCDE sur la mesure du Progrès des Sociétés (« *Statistics, Knowledge and Policy* » - *Charting Progress, Building Visions, Improving Life*), Busan, Corée.

Ruyters, C., Les indicateurs de bien-être construits avec les citoyens : un nouvel outil d'aide à la décision politique et à l'action sociale aux niveaux local et régional, présenté au 17<sup>ème</sup> Congrès annuel des Secrétaires de CPAS de Wallonie, Gosselies, 21-23 avril 2010.

Stiglitz, J.E., Sen, A., Fitoussi, J.P. (2009), Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social.

Thiry, G. (2011), Nouveaux indicateurs de richesse : enjeux d'un mouvement en expansion, in *Démocratie*, <http://www.revue-democratie.be>